

MANDATURE 2020 – 2026

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT
TENUE LE MARDI 21 JUILLET 2020 – 19H00
EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h 00.

Mme Anouchka COMUSHIAN, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2020-031), 25 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, M. BELGHITH, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme COMUSHIAN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, Mme HAVET, Mme KOMITÈS, Mme KOPOKA, Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL, Mme MAZETIER, M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROMERO-MICHEL, M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, M. TEISSEIRE.

Était excusé : M. GREGOIRE.

Pouvoirs : Mme DERENEMESNIL (pouvoir donné à M. ROUVEAU), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme TAÏEB (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL).

Arrivée, à 19 H 24, de M. GREGOIRE après le vote de la délibération 122020-016 ;

Sortie, à 19 H 47, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération 122020-024 ;

Retour, à 19 H 48, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération 122020-025 ;

Sortie, à 20 H 28, de Mme MAZETIER, après le vote de la délibération DASCO 20200086 ;

Départ, à 20 H 30, de Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE), après le vote de la délibération DCPA 20200020 ;

Retour, à 20 H 29, de Mme MAZETIER, après le vote de la délibération DCPA 20200019 ;

Départ, à 20 H 37, de M. GREGOIRE, et sortie de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération DDCT 20200013 ;

Retour, à 20 H 49, de Mme CHARNOZ, après le vote de la délibération DDCT 20200019.

- DELIBERATION (12-2020-012) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^{ème} arrondissement du SAMEDI 11 JUILLET 2020.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Merci beaucoup. Je sou mets à votre vote l’adoption du procès-verbal de la séance du SAMEDI 11 JUILLET 2020. Désolée, étant donné le délai court, vous l’avez eu seulement sur ODS. Ce n’est pas comme habituellement par courriel. Vous comprendrez qu’effectivement, les circonstances actuelles ne nous ont pas permis de faire beaucoup mieux. Est-ce qu’il y a des remarques ?

Qui approuve ce procès-verbal ? Qui s’abstient ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Merci. »

- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération : 28
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération : 00
- Nombre abstention : 00

Personnes présentes à la séance du SAMEDI 11 JUILLET 2020 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du MARDI 21 JUILLET 2020.

Mme ATLAN-TAPIERO, M. BELGHITH, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme COFFIN, Mme COMUSHIAN, Mme DALLOT, M. DELMESTRE, Mme DERENEMESNIL (pouvoir donné à M. ROUVEAU), Mme HAVET, Mme KOMITÈS, Mme KOPOKA, Mme MARCIN, M. MARGAIN, M. MARQUE, M. MARTIAL, Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. PARIS, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROCCA, M. ROMERO-MICHEL, M. ROUVEAU, M. SEINGIER, Mme SLAMA, M. TABACCHI, Mme TAÏEB (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), M. TEISSEIRE.

(DELIB 12-2020-032)

– DÉLIBÉRATION (12-2020-026) : **Adoption de la procédure d'urgence.**

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseillère de Paris, rapporteure :

« Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? »

- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre abstention : 01

(DELIB 12-2020-033)

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je suis une nouvelle fois émue et honorée de présider pour moi ce premier conseil d'arrondissement en tant que Maire. Je renouvelle bien évidemment mes félicitations à l'ensemble des élus présents. Je souhaite également la bienvenue et bonne chance aux nouvelles et nouveaux dans la prise de fonctions de leur rôle électif, mais aussi pour assurer leur délégation. Je vous souhaite très sincèrement de vous épanouir autant que j'ai pu le faire dans la mienne, le dernier mandat, où j'étais en charge de l'égalité femme, homme et des luttes contre les discriminations. Et de réaliser surtout de grandes choses pour améliorer le quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Ne perdons jamais de vue, et comptez sur moi pour vous le rappeler pendant six ans, que nous avons été élus par et pour les habitants et les habitantes du 12^{ème}. Ce mandat est pour nous celui de la dernière chance pour répondre aux enjeux climatiques, sociaux et démocratiques que sont les nôtres. Les orientations de nos politiques publiques doivent désormais être totalement dédiées à faire de notre arrondissement une ville plus solidaire, plus égalitaire, plus respirable, plus praticable. Je veux que nos enfants, comme je l'ai bien dit spécifiquement samedi dernier, puissent respirer sans tomber malades ou souffrir d'asthme et se déplacer en toute sécurité. Ces enjeux de santé et de sécurité publique doivent nous animer pendant six ans. En tout cas, je m'y engage.

J'ai tenu ma promesse, la première : celle de faire court et efficace dans mes interventions. Je vous souhaite la même chose. Je vous souhaite surtout donc à toutes et à tous de mutualiser nos énergies, nos idées et nos efforts pour nous y atteler dès à présent. Seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin.

Nous allons désormais avoir une série de désignations des membres des conseils. Nous allons commencer par la commission d'attribution des places en crèches et des logements. Madame ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette désignation ».

– DÉLIBÉRATION (12-2020-014) : Désignation des membres du conseil du 12^{ème} **arrondissement au sein des commissions d'attribution des places en crèches et des logements** :

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame. Effectivement, je me suis inscrite. Pour avoir siégé aux commissions logement, nous avons souhaité pouvoir occuper ce poste en tandem, dans la mesure où c'est comme vous le savez extrêmement chronophage. C'est une fois tous les 15 jours. Est-il besoin de rappeler que les élus d'opposition sont des élus bénévoles ? Donc la possibilité de partager une part importante de ce travail peut être un plus. Je sais qu'il y a peut-être d'autres contraintes. Mais pour avoir siégé dans cette commission, j'ai pu constater à plusieurs séances que certaines associations qui avaient des suppléants siégeaient à deux. Donc je me dis qu'en tant qu'élus, on doit pouvoir siéger à tour de rôle s'il n'y a pas une réglementation qui l'interdit. Voilà, c'était tout ce que je voulais dire. Merci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame ATLAN-TAPIERO. Effectivement, nous avons bien pris en compte votre demande. Étant donné l'exercice qui est le nôtre, comme élus locaux, la difficulté est de mettre des suppléants sur l'ensemble des commissions. Pour l'instant effectivement, il nous est apparu difficile de répondre favorablement à cette demande. Mais éventuellement, nous y réfléchirons dans un autre format.

Je passe désormais aux désignations des représentants au sein du Comité de Gestion de la CASVP du 12^{ème} arrondissement.

Pardon, je fais voter et je passe la parole aux élus rapporteurs qui sont Eleonore SLAMA et ensuite Jeanne DALLLOT pour vous désigner les membres de ces commissions. Désolée ».

Mme Eléonore SLAMA, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci beaucoup, Madame la Maire. Permettez-moi tout d'abord de vous dire l'honneur et le plaisir qui est le mien de siéger à vos côtés Madame la Maire et chers collègues, et de prendre la parole pour la première fois de cette mandature au sein de cette belle assemblée.

Je tenais ce soir à prendre un tout petit peu de temps, j'espère que vous ne m'en voudrez pas, pour vous dire un mot sur la commission logement de la mairie du 12^{ème}. Comme c'est le cas au niveau parisien, la mairie du 12^{ème} a mis en place une commission de désignation des logements sociaux. Tous les 15 jours, vous l'avez dit Madame TAPIERO, la commission composée d'élus de la majorité comme de l'opposition, de représentants d'associations qualifiés au titre de leur implication dans le logement, mais aussi de services de la Ville, examine les dossiers des demandeurs de logements. Très concrètement, parmi 5 dossiers, la commission en choisit 3 pour chaque logement. Ces 3 dossiers sont classés par ordre de priorité et sont ensuite transmis au bailleur qui va contacter directement les demandeurs.

Lors de la précédente mandature, nous avons anonymisé les dossiers des demandeurs de logements. Pour cette mandature je souhaiterais aller plus loin en permettant, selon des modalités et des conditions d'accès à imaginer ensemble, à des Parisiens d'y assister. C'est pourquoi, avec l'accord de Madame la Maire, je vous propose d'ouvrir ce chantier et de travailler à l'élaboration d'un règlement intérieur. Ce sera aussi l'occasion de régler d'autres points que nous avons entendus ce soir.

Je veux enfin ici prendre le temps de remercier chaleureusement pour leur travail et leur engagement l'ensemble des membres de la commission logement de la dernière mandature et souhaiter la bienvenue à toutes celles et ceux qui nous rejoignent pour les 6 ans qui s'ouvrent. Je vais donc les citer maintenant. En dehors de moi-même, Jeanne DALLLOT, Jacques MARTIAL, Sébastien MARQUE, Nicolas ROUVEAU, Corinne ATLAN-TAPIERO.

Le collège des élus est composé de 6 membres, sans compter le membre de droit (Mme la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris). Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en

tant que représentants du conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein de la commission d'attribution des logements.

- Eléonore SLAMA
- Jeanne DALLOT
- Jacques MARTIAL
- Sébastien MARQUE
- Nicolas ROUVEAU
- Corinne ATLAN-TAPIERO

Bienvenue à vous. Merci aussi aux agents du RILHA qui accueillent chaque personne qui en fait la demande pour renseigner, conseiller, accompagner le demandeur dans ses démarches. Vous le verrez, le logement est un thème complexe, souvent lourd et difficile par les histoires et les parcours de vie des demandeurs. Mais vraiment quelle satisfaction, quelle joie, quel bonheur quand il s'agit, par une politique transparente et équitable, d'attribuer à des familles un logement digne pour un avenir meilleur dans notre beau 12^{ème} arrondissement. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris :

« Merci beaucoup Madame SLAMA. Je vous passe la parole, Madame DALLOT ».

Mme Jeanne DALLOT, **Conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

« Merci beaucoup, Madame la Maire. Pour la commission crèches se sont proposés : Anouchka COMUSHIAN, Guy TABACCHI, Jacques MARTIAL, Corinne ATLAN-TAPIERO et moi-même ».

Le collège des élus est composé de 6 membres, sans compter le membre de droit (Mme la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris). Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein de la commission d'attribution des logements.

- Eléonore SLAMA
- Jeanne DALLOT
- Jacques MARTIAL
- Sébastien MARQUE
- Nicolas ROUVEAU
- Corinne ATLAN-TAPIERO

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris :

« Je propose ces désignations au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Tout le monde a levé la main, merci beaucoup. Cette désignation est votée à l'unanimité ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-034)

- DELIBERATION (12-2020-015) : Désignation des représentants au sein du Comité de Gestion de la Section du CASVP du 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris :

« Nous passons désormais au Comité de Gestion de la Section du CASVP du 12^{ème} arrondissement. Je passe la parole à Pénélope KOMITÈS. Monsieur SEINGIER, pardon ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je n'avais absolument rien à dire, c'était pour être sûr que nos inscriptions soient bien prises en compte. C'est le cas, donc je vous en remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« J'avais lu dans vos pensées, en fait ».

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

« Peut-être juste rapidement vous dire un mot effectivement sur le Comité de Gestion. Il se réunit de fait une fois par an, pour présenter son rapport d'activité. J'ai discuté avec la directrice Annie MEDIGAU ce matin, qui proposait que ce soit fait effectivement au mois d'octobre ou au mois de novembre. Qui proposait peut-être puisque c'est une réunion par an, qu'on réfléchisse ensemble sur des thématiques peut-être où on pourrait aborder un certain nombre de questions qui touchent les populations gérées par le centre d'action sociale. Donc qu'on puisse avoir des réunions thématiques. Sachant que siègent effectivement des élus, des personnalités qualifiées que Madame MENIGAU m'a dit qu'elle vous ferait passer, Madame la Maire et puis bien évidemment des encadrants du CASVP.

Il y a donc des désignations qui sont faites au titre des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement.

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein du Comité de Gestion du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (section d'arrondissement).

Conseillers de Paris :

- Alice COFFIN
- Pénélope KOMITÈS
- Sandrine CHARNOZ
- Emmanuelle PIERRE-MARIE
- Franck MARGAIN

Conseillers d'arrondissement :

- Eléonore SLAMA
- Margaret KOPOKA
- Nizar BELGHITH
- Mathieu DELMESTRE
- Nicolas ROUVEAU
- Pierrick PARIS
- Richard BOUIGUE
- Sandrine MAZETIER
- Françoise MARCIN
- Matthieu SEINGIER

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame KOMITÈS. Je propose ces désignations au vote. Qui est pour ? Cette désignation est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-035)

- DELIBERATION (12-2020-016) : Désignation des représentants au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal du 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

« Nous passons désormais aux désignations des représentants au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal du 12^{ème} arrondissement. Monsieur SEIGNIER, vous vous êtes inscrit ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je m'étonne que l'opposition ne puisse pas être dans le Conseil d'Administration de ce très bel établissement. Nous nous en étions déjà étonnés lors du début de la première mandature et nous renouvelons notre protestation. Je ne comprends même pas qu'il n'y ait que 2 représentants et pas plus, compte tenu de l'ampleur de cet établissement. Merci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Monsieur ROMERO-MICHEL pour vous répondre ».

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Conseiller de Paris, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteur :

« C'est vrai que vous aviez, Monsieur le Président, exprimé la même opinion il y a 6 ans. Une réflexion va être faite dans le cadre du règlement intérieur, donc des choses pourront évoluer. Mais vous savez que quand il n'y a que 2 désignations, en général – c'est pareil à la région île de France -, elle va forcément à la majorité. Ce qui paraît quand même un peu logique. Maintenant, il y a des choses qui peuvent être changées. Tout cela peut se voir dans le cadre du règlement intérieur. Mais là, ceci paraissait logique.

J'aurais l'occasion en tant que conseiller d'arrondissement de m'exprimer sur la culture, mais en tout cas pas de rapporter ces dossiers puisque c'est désormais Fadila qui est en charge de ces dossiers. J'excuse d'ailleurs Fadila, qui n'est pas là exceptionnellement, qui a toujours été là. Ce doit être l'une de ses rares absences. J'en profite pour dire à quel point j'ai été heureux de travailler avec le conservatoire pendant 6 années, comme le rappelait Monsieur SEINGIER. On a la chance d'abord d'avoir des bâtiments qui sont magnifiques. Alors, on sait qu'il y a des choses à améliorer. Il y a parfois des problèmes de chaleur dans cet établissement. On y travaille beaucoup ces derniers mois, il y a certaines salles qui sont difficiles quand il y a de la canicule. Mais globalement, c'est quand même l'un des équipements les plus beaux de la capitale. Puis on a eu une forte montée en puissance des inscriptions et des élèves. On a la chance d'avoir à la fois un directeur, une direction, des professeurs particulièrement compétents, et puis des parents qui sont très impliqués à côté souvent de leurs enfants. En tout cas, on peut être fiers de cet établissement. Je comprends pourquoi vous voulez y siéger ».

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal du 12^{ème} arrondissement.

2 Conseillers d'arrondissement :

1. Fadila TAÏEB
2. Maïlys DERENEMESNIL

2 personnalités qualifiées :

1. Natacha RÉGNIER
2. Guillaume BORDRY

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur ROMERO-MICHEL. Je mets au vote les représentants du Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ces désignations sont adoptées ».

- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre d'abstentions : 05

(DELIB 12-2020-036)

- DELIBERATION (12-2020-017) : Désignation des représentants au sein des conseils d'écoles publiques élémentaires et maternelle.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je passe désormais aux désignations des représentants au sein des conseils d'écoles publiques élémentaires et maternelles. Je passe la parole à Madame Françoise MARCIN ».

Mme Françoise MARCIN, Conseillère d'arrondissement :

« Je n'ai rien de particulier à dire, juste espérer faire partie de cette commission. Puisque je suis très investie au niveau des parents d'élèves, des écoles. Il me semble important d'avoir un représentant de l'opposition dans cette commission ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Excusez-moi, ce n'est pas une commission. Là, ce sont les représentants élus dans chaque école. Je vais laisser Isabelle ROCCA vous le présenter ».

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Excusez-nous. Je vais juste reprendre un instant la parole. Lorsque vous nous avez transmis un tableau des éventuelles participations des uns et des autres, nous nous sommes étonnés de voir que nous avons été inscrits - puisque c'est moi - au 51 rue de Charenton alors que nous aurions souhaité être au 315. Nous avons également demandé à pouvoir participer au moins au 40 rue des Meuniers. Je vois que nous ne sommes inscrits sur aucune de ces écoles ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Madame ATLAN-TAPIERO, vous savez bien que de toute façon, ceci a été une négociation de l'ensemble des élus. Effectivement, chacun avait ses desiderata. Nous avons fait au mieux pour que tout le monde trouve son bonheur dans les représentations de nos chères écoles. Donc effectivement, sur les 6 que vous aviez, 4 vous conviennent et 2 ne sont peut-être pas celles que vous attendiez. Mais c'est aussi le cas pour l'ensemble des autres groupes. Nous avons dû faire des consensus pour pouvoir au mieux avoir l'ensemble des élus représentés dans nos écoles. Je passe la parole à Isabelle ROCCA ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Je vais déjà commencer par répondre à Madame Françoise MARCIN. Je vous confirme que vous pourrez totalement vous impliquer dans la présence au sein de ces conseils d'école. Puisque sous les yeux, j'ai ce tableau qui m'indique que vous êtes représentante dans l'élémentaire du 57 rue de Reuilly A et que vous l'êtes également à la maternelle de Place Lachambeaudie.

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein des conseils d'écoles publiques élémentaires et maternelles.

Conseils d'écoles publiques élémentaires :

- 165 rue de Bercy : Isabelle ROCCA
- 4 rue Bignon : Pierrick PARIS
- 18 rue de la Brèche aux Loups : Guy TABACCHI
- 51 rue de Charenton : Corinne ATLAN-TAPIERO
- 315 rue de Charenton : Isabelle ROCCA
- 8 rue Charles Baudelaire : Valérie MONTANDON
- 253 ter avenue Daumesnil : Margareth KOPOKA
- 40 bd Diderot : Mathieu DELMESTRE
- 5 rue Gerty Archimède : Jeanne DALLLOT
- 83 rue du Général Michel Bizot : Manon HAVET
- 10 avenue de Lamoricière : Eléonore SLAMA
- 8 avenue de Lamoricière : Eléonore SLAMA
- 19 rue Marsoulan : Anouchka COMUSHIAN
- 16 rue Montempoivre : Nicolas BONNET
- 56 rue de Picpus mixte A : Nicolas ROUVEAU
- 56 rue de Picpus mixte B : Jacques MARTIAL
- 4 rue Pom mard : Fadila TAÏEB
- 27 rue de Reuilly : Richard BOUIGUE
- 57 rue de Reuilly mixte A : Françoise MARCIN
- 57 rue de Reuilly mixte B : Pierrick PARIS
- 52 rue de Wattignies : Sandrine CHARNOZ

Conseils d'écoles publiques maternelles :

- 13 rue Armand Rousseau : Sébastien MARQUE
- 167 rue de Bercy : Fadila TAÏEB
- 28 rue de la Brèche aux Loups : Nizar BELGHITH
- 16 rue Charles Baudelaire : Mathieu DELMESTRE
- 253 bis avenue Daumesnil : Richard BOUIGUE
- 70 avenue Daumesnil : Sandrine MAZETIER
- 42 avenue du docteur Arnold Netter : Nicolas BONNET
- 12 rue D'Artagnan : Em manuelle PIERRE-MARIE
- 15 rue Elisa Lemonnier : Christophe TEISSEIRE
- 7 rue Jean Bouton : Matthieu SEINGIER
- 40 rue Jacques Hillairet : Em manuel GREGOIRE
- 2 place Lacham beaudie : Françoise MARCIN
- 16 boulevard Carnot : Maïlys DERENEMESNIL
- 16 rue Marsoulan : Pénélope KOMITES
- 40 rue des Meuniers : Guy TABACCHI
- 47 rue de Picpus : Manon HAVET
- 56 rue de Picpus : Valérie MONTANDON
- 33 rue de Pom mard : Jeanne DALLLOT
- 59 rue de Reuilly : Maïlys DERENEMESNIL
- 41 rue Traversière : Jeanne DALLLOT

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vous remercie Madame ROCCA. Je sou mets au vote ces désignations dans les écoles primaires et maternelles. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 00
- Nombre abstentions : 02

(DELIB 12-2020-037)

- DELIBERATION (12-2020-018) : Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons aux désignations des représentants au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée. Monsieur MARGAIN, vous êtes inscrit ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame. En fait, je voulais prendre la parole pour vous exprimer un très grand regret de ne pas avoir été, Madame MONTANDON ou moi-même, impliqués sur le collège Paul VALERY. Comme vous le savez, au Conseil Régional nous avons beaucoup travaillé. On a pris beaucoup à cœur ce projet de rénovation de Paul VALERY, qui est quand même un grand ensemble pour le 12^{ème} et pour tous les élèves du 12^{ème}. On y a beaucoup travaillé, même si on peut avoir quelques désaccords ou accords qui se sont passés. On a vraiment travaillé ensemble, puisque les services de la région nous confient, donc on travaille main dans la main avec la mairie de Paris. Il me semblait que c'était un caractère de fluidité qui aurait pu être encouragé par mettre l'un de nous deux, qui sommes impliqués sur le lycée, avec le collège. Je voulais vous exprimer un très grand regret. En plus, je n'en comprends pas la logique puisque nous avons été tout à fait d'accord pour refuser un autre collège de manière à faire un ensemble. Puisqu'il y avait en plus 3 places, il pouvait y avoir un de l'opposition. On trouve que c'est dommage et que ça ne fait pas vraiment preuve d'un esprit de fluidité et de construction ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Madame Isabelle ROCCA pour vous répondre ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Je vais vous répondre, Monsieur MARGAIN. Je suis ravie d'entendre que nous allons engager cette collaboration sur le projet de rénovation collège et lycée dans les meilleures des conditions avec votre plein enthousiasme et investissement. Vous n'êtes pas sans savoir que nous aurons de toute façon l'occasion de nous retrouver, puisque j'imagine que vous-même ainsi que Valérie MONTANDON allez siéger pour la région. Lorsque vous avez pris la parole, vous avez évoqué votre positionnement depuis la région. Je suis persuadée que nous engagerons un dialogue très constructif et très rapidement. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci, Madame ROCCA. Effectivement, les doubles casquettes, je n'en ai pas l'habitude puisque nous ne cumulons pas. Donc je pense qu'il y a aussi un positionnement en tant qu'élus régional et que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a

bientôt des élections et que c'est peut-être une continuité qui ne se fera pas. Nous avons donc préféré avoir l'ensemble de ces 6 ans de notre propre mandature.

Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN. Je mets au vote les désignations des représentants au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

Collège Jean-François Oeben – 23 rue de Reuilly :

Titulaires

- Pierrick PARIS
- Franck MARGAIN

Suppléants

- Margaret KOPOKA
- Matthieu SEINGIER

Collège Paul Verlaine – 167 rue de Bercy :

Titulaires

- Mathieu DELMESTRE
- Maïlys DERENEMESNIL

Suppléants

- Fadila TAÏEB
- Anouchka COMUSHIAN

Collège Jules Verne – 20 rue de la Brèche aux Loups :

Titulaires

- Fadila TAÏEB
- Christophe TEISSEIRE

Suppléants

- Jeanne DALLOT
- Guy TABACCHI

Collège Guy Flavien – 6 rue d'Artagnan :

Titulaires

- Nicolas ROUVEAU
- Nizar BELGHITH

Suppléants

- Manon HAVET
- Fadila TAÏEB

Collège Paul Valéry – 38 boulevard Soult :

Titulaires

- Isabelle ROCCA
- Richard BOUIGUE

Suppléants

- Sébastien MARQUE
- Anouchka COMUSHIAN

Collège Georges Courteline – 48 avenue du Docteur Arnold Netter :

Titulaires

- Corinne ATLAN-TAPIERO
- Guy TABACCHI

Suppléants

- Françoise MARCIN
- Nicolas ROUVEAU

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :06

(DELIB 12-2020-038)

- DELIBERATION (12-2020-019) : Désignation des représentants au sein des conseils d'administration d'un collège de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais aux désignations des représentants au sein des conseils d'administration d'un collège de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée. Monsieur MARGAIN, vous êtes également inscrit ».

M. MARGAIN Franck, **Conseiller d'arrondissement** :

« Non, vous m'avez un peu coupé la chique sur la façon méprisante dont vous m'avez répondu, Madame ROCCA. Je pense que ça commence très, très mal, cette mandature. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je pense qu'en termes de prise de parole méprisante, il y a déjà un premier précédent. Je vous passe la parole, Madame ROCCA, pour donner les noms des désignations ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère **d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire ».

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein du conseil d'administration d'un collège de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée.

Collège Germaine TILLION – 8 avenue Vincent d'Indy :

Titulaires

- Sébastien MARQUE
- Richard BOUIGUE
- Manon HAVET

Suppléants

- Isabelle ROCCA
- Eléonore SLAMA
- Nizar BELGHITH

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame ROCCA. Je mets donc au vote les désignations des représentants au sein des conseils d'administration d'un collège de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :25
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :05

(DELIB 12-2020-039)

- DELIBERATION (12-2020-022) : Désignation des représentants au sein d'un conseil d'administration d'une École d'Art.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la désignation des représentants au sein d'un conseil d'administration d'une École d'Art. Monsieur SEINGIER, vous êtes inscrit ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« On est inscrit, mais on n'avait pas de remarque particulière ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vous remercie. Madame ROCCA, est-ce que vous pouvez nous donner les désignations de ces écoles ? Merci ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein d'un conseil d'administration d'une École d'Art.

École Supérieure des Arts Appliqués Boule – 9 rue Pierre Bourdan :

Titulaires

- Christophe TEISSEIRE
- Nizar BELGHITH
- Jeanne DALLLOT

Suppléants

- Manon HAVET
- Pierrick PARIS
- Guy TABACCHI

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

« Je vous remercie. Je mets donc cette désignation au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions : 02

(DELIB 12-2020-040)

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vais donc passer désormais aux désignations qui font faire part d'un vote et d'une nomination en fait des élus dans cette commission, mais il n'y a plus aucune inscription ».

- DELIBERATION (12-2020-013): Autorisation donnée à la Maire du 12^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire.

M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la Mairie d'arrondissement ainsi désignées :

Localisation	Surface	Capacité d'accueil
Salle Picpus	110 m ²	30 personnes
Salle Nation	27,30 m ²	9 personnes
Salon Bel Air	40 m ²	15 personnes
Salles des Fêtes	223 m ²	200 personnes
Salon des Outre Mers	110 m ²	100 personnes

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Pour l'autorisation donnée à la Maire du 12^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire, je sou mets au vote. Elle s'est glissée, excusez-moi, entre les désignations. Donc elle est dans cet ordre. Je mets donc au vote l'autorisation donnée à la Maire du 12^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire. Effectivement, d'habitude la Maire sort. Sauf que je ne suis pas la maire sortante, donc pour ce premier conseil je peux rester présente lors de ce vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-041)

- **DELIBERATION (12-2020-020)** : Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées autonomes régionaux et des lycées des ensembles immobiliers.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« On repart aux désignations. Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées autonomes régionaux et des lycées des ensembles immobiliers. Madame ROCCA, s'il vous plaît ? »

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein des conseils d'administration des lycées autonomes régionaux et des lycées des ensembles immobiliers.

Lycée Général Technologique Arago – 4 place de la Nation :

Titulaires

- Franck MARGAIN
- Mathieu DELMESTRE
- Nicolas ROUVEAU

Suppléants

- Valérie MONTANDON
- Richard BOUIGUE
- Christophe TEISSEIRE

Lycée d'Enseignement Professionnel Boule, Métiers d'ameublement – 9 rue Pierre Bourdan :

Titulaires

- Valérie MONTANDON
- Christophe TEISSEIRE
- Nizar BELGHITH

Suppléants

- Matthieu SEINGIER
- Fadila TAÏEB
- Maïlys DERENEMESNIL

Lycée d'Enseignement Professionnel Elisa Lemonnier – 10/20 avenue Armand Rousseau :

Titulaires

- Corinne ATLAN-TAPIERO
- Anouchka COMUSHIAN
- Nizar BELGHITH

Suppléants

- Françoise MARCIN

- Pierrick PARIS
- Christophe TEISSEIRE

Lycée d'Enseignement Professionnel Chennevière Malézieux – 31/35 avenue Ledru Rollin :

Titulaires

- Jeanne DALLOT
- Fadila TAÏEB
- Anouchka COMUSHIAN

Suppléants

- Margaret KOPOKA
- Guy TABACCHI
- Pierrick PARIS

Lycée Paul Valéry – 38 boulevard Soult :

Titulaires

- Isabelle ROCCA
- Richard BOUIGUE
- Anouchka COMUSHIAN

Suppléants

- Fadila TAÏEB
- Pierrick PARIS
- Sébastien MARQUE

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vous remercie, Madame ROCCA. Je mets donc ces désignations au vote. Qui est pour ? Je vous remercie ».

Nombre de votants :30

• Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30

• Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00

• Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-042)

- DELIBERATION (12-2020-023) : Désignation des représentants du conseil du 12^{ème} arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous allons passer désormais aux désignations des représentants du conseil du 12^{ème} arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 12^{ème} arrondissement. Je passe la parole à Monsieur Pierrick PARIS ».

M. Pierrick PARIS, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Avant de vous donner lecture des 10 membres, 2 observations sur la composition de ce CSPDA.

La première observation c'est que notre collège d'élus est strictement paritaire, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas de toutes les instances. La deuxième chose : vous avez rappelé tout à l'heure votre souci démocratique quant à la bonne représentation de l'opposition. Nous savons la sensibilité particulière qui est celle du LR sur ces sujets. Nous avons donc pris en considération ces deux questions. Il n'y a donc pas un représentant de l'opposition, mais deux représentants de l'opposition, ce qui pourrait satisfaire tout le monde ».

Sont désignés pour représenter le conseil d'arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 12^{ème} arrondissement :

Majorité Municipale :

- Pierrick PARIS
- Nizar BELGHITH
- Mathieu DELMESTRE
- Eléonore SLAMA
- Isabelle ROCCA
- Anouchka COMUSHIAN
- Christophe TEISSEIRE
- Fadila TAÏEB

Opposition Municipale :

- Valérie MONTANDON
- Matthieu SEINGIER

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur PARIS. Je mets donc ces désignations au vote. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

Nombre de votants :30

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-043)

- DELIBERATION (12-2020-021) : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration d'un Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ).

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Désignation des représentants au sein du conseil d'administration d'un Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ). Madame Isabelle ROCCA ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Les membres du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris dont les noms apparaissent ci-après sont désignés, en tant que représentants du Conseil du 12^{ème} arrondissement, au sein du conseil d'administration d'un Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ).

Lycée Théophile Gautier – 49 rue de Charenton :

Titulaires

- Françoise MARCIN
- Mathieu DELMESTRE
- Maïlys DERENEMESNIL

Suppléants

- Corinne ATLAN-TAPIERO
- Isabelle ROCCA
- Nicolas ROUVEAU

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci beaucoup. Je mets donc ces désignations au vote. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-044)

- DELIBERATION (12-2020-024) : Election du Président de séance pour le Compte Administratif 2019 de l'Etat Spécial du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Election du Président de séance pour le Compte Administratif 2019 de l'Etat Spécial du 12^{ème} arrondissement de Paris. Je me propose effectivement à l'élection de la présidente de séance pour le Compte Administratif 2019 de l'Etat Spécial du 12^{ème} arrondissement de Paris. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, est désignée Présidente de séance.

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-045)

*- DÉLIBÉRATION (12-2020-025) : Adoption du Compte **Administratif 2019 de l'État Spécial** du 12^{ème} arrondissement de Paris.*

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je passe désormais la parole à Monsieur SEINGIER pour l'adoption du Compte Administratif 2019 de l'État Spécial du 12^{ème} arrondissement de Paris ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame, mes chers collègues, effectivement dans l'ancienne mandature, j'avais l'habitude de m'exprimer sur les questions budgétaires. Je n'ai pas l'intention de changer. Je regrette juste de ne plus avoir Madame CHARNOZ comme interlocutrice.

Comme vous venez de l'expliquer, vous faisiez partie de la dernière mandature, donc vous êtes un peu responsables de ce budget 2019. Première remarque : nous nous étions déjà opposés à l'Etat Spécial 2019. Il est donc logique de maintenir notre position sur le compte administratif.

Par ailleurs en regardant plus précisément, on s'aperçoit que la consommation globale des crédits est en baisse. Là encore, on ne peut que s'étonner du manque d'anticipation des crédits, où on a voté trop de crédits par rapport à ce qui était réellement nécessaire. Quand on va encore plus dans le détail, on se rend compte que sur la partie investissement, on n'a que 46,5 % des crédits mandatés qui ont été consommés. Parmi ces crédits, on s'aperçoit que dans les conseils de quartier notamment, vous vous satisfaisiez d'une hausse de 4 000 euros de consommation, mais cela reste très faible. On s'étonne encore une fois qu'on nous demande de voter tant de budget sur cette partie-là, alors qu'on pourrait faire des économies pour la bonne gestion des deniers publics. Nous allons donc voter contre ce compte administratif ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur SEINGIER. Monsieur Guy TABACCHI ? »

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Bonjour, bonjour Monsieur SEINGIER. Je pense que c'est avec moi que vous aviez échangé. On peut établir des habitudes, ce n'est pas gênant.

Vous nous avez expliqué pourquoi vous ne voterez pas ce compte administratif. Je veux vous expliquer pourquoi je vais demander à la majorité de le voter. Je vais demander de le voter parce que tout d'abord, malgré ce que vous avez dit, le compte administratif 2019 se caractérise par un taux de consommation qui est assez significatif. Il y a bien sûr des diversités, il ne faut pas le nier. Mais il y a des éléments de consommation qui sont très importants. Ils sont signifiés dans l'exposé des motifs ou les différentes dotations, la dotation générale est consommée et mandatée à hauteur de 89 %, la DAL à 81 % et la dotation d'investissement à 46 %. Vous trouverez dans cet exposé des motifs des éléments qui expliquent parfois un taux moyen de consommation, notamment sur la

dotation d'investissement, mais on a des raisons qui sont liées à des conjonctures et qui justifient le niveau de consommation.

Par ailleurs, lorsqu'on prend en considération sur la dotation d'investissement les 206 000, 5 euros qui ont été engagés, mais pas consommés, en faisant l'hypothèse qu'ils aient été mandatés sur l'année 2019, cela aurait porté une consommation des crédits de 77,2 %. Donc il y a des raisons objectives qui nous font dire que le budget, dans ces différentes composantes et dotations, a bien été consommé à destination des habitants du 12^{ème} arrondissement.

Une caractéristique de ce Compte Administratif : on peut le retrouver dans la consommation des crédits de la dotation générale de fonctionnement, notamment sur tout ce qui concerne les équipements de proximité liés à la petite enfance, à la jeunesse, au sport, où les crédits sont consommés parfois à hauteur de plus de 90 %. C'est le cas pour les écoles élémentaires, maternelles, les gymnases, la piscine. Enfin, tout ce qui est relatif aux fonctions je dirais jeunesse.

C'est un Compte Administratif qui me semble refléter l'engagement de la majorité actuelle et surtout celle du précédent mandat, son engagement à engager des crédits pour l'intérêt public de l'ensemble des citoyens du 12^{ème} arrondissement ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur TABACCHI. Je passe aussi la parole à Monsieur Richard BOUIGUE pour un complément de réponse sur les conseils de quartiers ».

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Monsieur SEINGIER, vous aviez interpellé sur l'utilisation des crédits des conseils de quartier, que vous trouvez insuffisants. Plusieurs éléments de réponse.

C'est vrai qu'ils peuvent paraître insuffisants, mais nous sommes dans une année 2019 qui est un peu particulière. C'est la dernière année utile du mandat. Il est toujours plus compliqué d'engager des projets, puisque ceux-ci ne peuvent pas être réalisés dans le début de l'année 2020, même si les élections s'étaient tenues au mois de mars, comme prévu. Parce qu'en fait, les conseils de quartier sont empêchés à ce moment-là de réaliser une partie de ces projets. Et donc souvent, les projets sont concentrés sur une petite partie de l'année qui va jusqu'au mois de juin. Donc c'est plutôt un effort considérable de la part des conseils de quartier d'avoir utilisé plus que d'habitude les investissements et les budgets d'investissement.

La deuxième chose c'est que comme vous le savez, ces crédits sont à la discrétion des conseils de quartier. Ce sont eux qui votent ou qui ne votent pas les projets sur lesquels ils ont envie de réaliser des opérations. Il se trouve par ailleurs que comme vous le savez, depuis quelques années, le budget participatif implique énormément les conseils de quartier et souvent, une partie des investissements sont réalisés au titre du budget participatif parce que leurs volumes sont importants, et non plus sur les budgets des conseils de quartier.

Enfin, je finirais en disant que le taux de consommation doit être interrogé, mais pas plus que cela. Pourquoi ? Parce qu'on pourrait très bien être dans des mairies d'arrondissement, d'ailleurs qui le font, de demander aux conseils de quartier de voter des projets qui sont élaborés ailleurs, parfois par des élus. Effectivement, on arrive à avoir 100 % de consommation des crédits. Mais le conseil de quartier, si on lui donne l'autonomie qui est la sienne, c'est de porter les projets et de les financer eux-mêmes sans qu'il y ait une injonction extérieure. Ce n'est pas une boîte à financements, c'est une boîte à réalisations de projets utiles aux habitants. Les consommations de crédits peuvent varier d'une année à l'autre.

Voilà les compléments que je voulais vous apporter. On reverra sur cette mandature, mais je pense que les crédits pourraient être repensés. Mais attention, dans leurs attributions, les conseils de quartier nous disent souvent que sur le fonctionnement, il pourrait y avoir un peu plus et un peu moins en investissement. Parlons-en, ce sera peut-être l'occasion avec la refonte des chartes des conseils de quartier d'en reparler ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci beaucoup Monsieur BOUGUE. Je mets donc cette adoption du Compte Administratif 2019 de l'Etat Spécial du 12^{ème} arrondissement de Paris au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie ».

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 est soumis au vote.

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 04

Nombre d'abstention : 01

(DELIB 12-2020-046)

- 2020 DASES 155 : Subvention d'un montant de 130 000 euros et convention avec l'Association « Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon » pour la création **d'un centre de santé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la délibération DASES 155 : subvention d'un montant de 130 000 euros et convention avec l'Association « Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon » pour la création d'un centre de santé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Madame COMUSHIAN, vous êtes inscrite ».

Mme Anouchka COMUSHIAN **Conseiller d'arrondissement** :

« Merci. Je souhaite préciser la position des élus communistes sur cette délibération, pour laquelle nous voterons pour. Nous nous félicitons que la ville de Paris aide à la mise en place d'une réponse aux besoins de proximité d'accès aux soins des Parisiens et des Parisiennes. Actuellement, la ville de Paris est gestionnaire de 7 centres de santé répartis sur 5 arrondissements.

Un centre de santé municipal est un puissant outil de maîtrise publique de la santé qui s'adapte aux besoins de la population. Il a d'abord vocation à permettre l'accueil de toutes et tous, y compris des familles modestes et des publics en situation de grande précarité, puisque l'une de ses principales missions est de réduire les inégalités sociales de santé. Il peut également s'engager dans des actions utiles de prévention et d'éducation à la santé qui répondent aux orientations parisiennes, et ainsi contribuer à la démocratie sanitaire. Il offre une attractivité réelle pour les jeunes professionnels médicaux et paramédicaux, puisque ces personnels sont salariés et ne sont donc pas soumis au seul principe de rentabilité. Le travail collectif est au service de la qualité des soins et de la proximité.

En cette période de crise sanitaire, j'ajouterai que les 5 centres de santé polyvalents de la ville de Paris ont mis en place dès le début du confinement un dispositif Covid-19 permettant de recevoir des patients ayant ou non des signes du Coronavirus avec ou sans rendez-vous. Un bel exemple d'utilité publique. C'est pourquoi la subvention d'offre privée telle que celle qui nous est présentée aujourd'hui ne pourrait remplacer un investissement public ambitieux, et donc la création d'un centre de santé municipal dans notre arrondissement.

Dans le 12^{ème} arrondissement, nous n'avons pas de centre de santé municipal. 4 centres de santé sont cependant signataires de la charte Paris Santé, qui assure l'application des tarifs conventionnels de secteur 1 et la pratique du tiers payant. Ces centres sont plus ou moins spécialisés dans la prise en charge des enfants, à côté de l'Hôpital Rothschild, dans la prise en charge des femmes dans l'Hôpital des Bleuets, dans la prise en charge des professionnels du BTP Avenue du Général Michel Bizot, ou encore dans les soins dentaires au sein du groupe mutualiste RATP.

En conclusion dans notre arrondissement, la création d'un centre de santé municipal au sein même de l'Hôpital Saint-Antoine participerait à désengorger les urgences hospitalières qui croulent sous l'affluence de personnes ayant besoin d'une simple consultation médicale. C'est une mesure d'utilité publique dont le caractère essentiel

ne peut malheureusement plus échapper à personne dans la situation sanitaire actuelle. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame COMUSHIAN. Madame KOMITÈS ? »

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

« Merci de vos propos. Je crois qu'on est tous tout à fait d'accord autour de cette table au niveau des centres de santé dans les arrondissements. Vous en avez cité certains. Vous en avez oublié un qui fonctionne extrêmement bien, qui est celui situé Rue de Picpus et qui est géré par l'OSE notamment et qui fait un travail extraordinaire. Je pense qu'effectivement, les centres de santé municipaux sont importants. Je ne doute pas que dans le cadre potentiellement d'assises de la santé réclamées notamment par mon collègue Nicolas BONNET fréquemment, nous puissions discuter de cette question. Nous sommes quand même un arrondissement où les centres de santé de secteur 1 globalement sont importants au regard d'autres arrondissements parisiens. Je dirais que même si on peut se poser la question de la nécessité d'un centre de santé municipal, nous avons quand même une offre de soin en centre de santé importante.

Je soulignerai également que pendant la dernière mandature, nous avons aussi eu – et j'en profite pour remercier Richard BOUIGUE qui a beaucoup travaillé sur ces questions, notamment sur les questions de localisation – de pouvoir créer un certain nombre de maisons de santé pluridisciplinaires, 3 d'ailleurs, notamment avec le dispositif Paris MED qui avait été initié par Bernard JOMIER. Je pense qu'il est important de souligner que ces 3 maisons de santé fonctionnent aujourd'hui extrêmement bien ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame KOMITÈS. Je mets donc la délibération 2020 DASES 155 au vote. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-047 AVIS)

- 2020 DJS 82 : Attribution de la dénomination Bessie Smith au Centre Paris Anim' situé 19 rue Antoine-Julien Hénard du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Passons à la délibération DJS 82 : attribution de la dénomination Bessie Smith au Centre Paris Anim' situé 19 rue Antoine-Julien Hénard du 12^{ème} arrondissement de Paris. Monsieur MARGAIN, vous êtes inscrit ».

M. MARGAIN Franck, **Conseiller d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Je voudrais vous exprimer notre joie de voir une telle chanteuse avoir été retenue. Je voulais simplement avoir des détails techniques, comment s'était passé en fait la votation, puisqu'il est parlé dans le dossier d'une votation. C'est les gens qui sont dans le centre ? Dans le quartier ? Il y a eu combien de votants ? Enfin, simplement pour information. Merci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je passe désormais la parole à Monsieur MARQUE pour une prise de parole, également ».

M. MARQUE Sébastien, **Conseiller d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Prise de parole, et puis je vais peut-être pouvoir répondre parce que j'ai eu des échos sur comment s'était passé la votation. Les centres Paris Anim' n'avaient pas de nom. Il avait donc été décidé par la mandature en 2013 de faire une votation auprès des jeunes usagères et usagers de ces centres pour trouver une dénomination. Mais ça ne se fait pas d'un claquement de doigts parce qu'une fois que le nom est décidé, il faut demander l'accord d'ayant droit, de la famille, etc. Donc ça prend un peu de temps. C'est pour ça que cette délibération arrive aujourd'hui.

Je continue en prenant la parole, parce que nous aussi nous nous félicitons en cette période marquée par de nombreuses manifestations et de protestations contre les discriminations de tous types, que les usagers et usagères du centre Paris Anim' aient choisi ce nom de Bessie Smith pour leur centre du 19 rue Hénard.

L'exposé du projet que vous avez lu revenait particulièrement sur une biographie linéaire. Aussi, nous souhaitons y apporter un éclairage un peu plus politique. Au-delà de la carrière exceptionnelle de cette bluesman, véritable star de la musique noire américaine dans les années 1920-1930, nous approuvons la nouvelle dénomination du centre Paris Anim' car Bessie Smith affirme dans ses chansons la place et les revendications anti-racistes et d'autonomie des femmes noires-américaines, prenant ainsi la suite des grandes figures de la lutte contre l'esclavage comme Harriet Tubman et préfigurant le message émancipateur de Billie Holiday, Nina Simone, Abraham Lincoln et Aretha Franklin.

Comme l'analyse si justement la philosophe universitaire militante du black power, communiste et féministe Angela Davis, dans son livre Héritage du blues et féminisme noir, Bessie Smith sans être elle-même une militante, témoigne dans ses chansons de la misère, du racisme, de la violence faite aux femmes, particulièrement aux Africaines

américaines qui portent le poids de l'histoire esclavagiste, ségrégationniste et conservatrice des États-Unis.

L'union de Bessie Smith symbolise donc à la fois la formidable histoire de la musique noire-américaine et elle nous inspire dans nos combats d'aujourd'hui pour l'émancipation humaine et contre toutes les dominations. Merci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur MARQUE. Un complément de réponse par Madame KOMITES, merci ».

Mme Pénélope KOMITÈS, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

« J'en profite pour saluer notre ancienne collègue, Catherine BIEUCHARIER. Il y a effectivement au sein de la mairie de Paris une commission de dénomination qui se réunit fréquemment et qui, avec un certain nombre d'élus à la proportionnelle des différents groupes politiques, prend un certain nombre de décisions sur la désignation des rues, des gymnases, des équipements au sein de la mairie de Paris ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame KOMITÈS. Effectivement, nous souhaitons qu'il y ait une dominance de noms féminins pour rattraper le retard qui était de 6 % de nos rues seulement qui avaient un nom féminin à représenter ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

« Exceptionnellement sur l'explication de vote, je voudrais quand même vous exprimer ceci. On est vraiment très contents, il n'y a pas de sujet. Mais on voudrait quand même comprendre comment cela se fait. Parce que dans le rapport, il est marqué « Votation ». Je veux dire, je n'ai pas de problème avec cela. Mais si ça n'a pas été une votation, on peut dire dans le rapport que ceci a été décidé. Enfin, je ne vois pas pourquoi on ne répond pas. Ou il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Il y a eu discussion et maintenant, c'est qui nous entérinons par le vote tout simplement. Je mets à votre vote la délibération DJS 82. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-048 AVIS)

- 2020 DAC 181 : Subvention d'un montant de 170.000 euros, avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« La délibération suivante : la DAC 181, subvention d'un montant de 170 000 euros, avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire du 12^{ème} arrondissement de Paris. Monsieur SEINGIER, vous êtes inscrit ».

M. Matthieu SEINGIER, **Conseiller d'arrondissement** :

« Merci. Effectivement le 100, encore un bel établissement de notre arrondissement. Quand on regarde la subvention, on s'aperçoit que c'est une reconduction exactement du même montant qui est établi depuis 2017, qui représente 23 % du budget. Donc on voit que cet établissement a aussi une dynamique propre en termes de financement. Nous allons évidemment voter pour cette subvention.

Mais j'en profite, puisque c'est la première de cette nouvelle mandature, pour expliquer nos critères de vote, pour les acter au compte rendu. Un peu comme dans la mandature précédente, nous allons évidemment voter toutes les subventions qui ont un lien direct avec l'arrondissement et toutes les subventions qui sont fondées sur un véritable projet.

Quand on entend « projet », on entend aussi une fiche de financement, mais aussi une fiche sur l'association, pour comprendre évidemment ses membres, son fonctionnement, etc. En l'occurrence, c'est le cas. Donc si toutes les subventions locales avec des projets dynamiques comme le 100 sont proposées de la même manière, nous les voterons évidemment. Si ce n'est pas le cas, on en discutera. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur SEINGIER, et ravie de vous entendre sur ces critères que je partage. Je passe la parole à Monsieur ROMERO-MICHEL ».

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Conseiller de Paris, Délégué auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteur :

« Merci Madame la Maire, merci Monsieur le Président SEINGIER. Peut-être que je vieillis et je suis parfois un peu sourd, mais j'ai entendu plusieurs interventions de l'opposition qui m'ont quand même étonné. Quand on s'adresse à la Maire, on dit « Madame la Maire ». Alors, peut-être que c'est un oubli, mais enfin je trouve que depuis tout à l'heure, je n'ai pas entendu une seule fois un seul représentant de l'opposition dire « Madame la Maire ». Je pense que c'est un tout petit peu d'élégance et c'est tout simplement la tradition républicaine. Alors, peut-être ai-je mal entendu. Mais je pense que ce serait bien que chacune et chacun respecte celle qui est la Maire légitime de notre arrondissement.

Je me réjouis, Monsieur le Président SEINGIER, que vous approuviez ce que fait le 100 Charenton. Je crois qu'on peut tous se réjouir d'avoir un établissement, une fabrique de culture comme celle-ci dans notre arrondissement, qui évidemment dépasse non seulement notre arrondissement, dépasse Paris et est évidemment un établissement qui rayonne dans la région Ile-de-France. À cette occasion, excusez-moi d'être un tout petit peu polémique, je regrette quand même que la région Ile-de-

France ne donne plus que 20 000 euros à cet établissement. Dont je le rappelle, il y a nombre de Franciliens qui viennent dans cet établissement. Il y a eu une baisse extrêmement importante il y a 4 ans des crédits qui étaient donnés sous la précédente mandature au 100 Charenton. Je crois que ce serait bien que chacun fasse un effort. Il y a peu d'établissements culturels qui ont un taux de subvention aussi faible. Je pense quand même que l'effort de la région pourrait être intéressant pour un établissement qui fait beaucoup d'efforts, qui rayonne à Paris et qui rayonne en Ile-de-France ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

« Merci Monsieur ROMERO. Je mets donc la DJS 82 au vote. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-049 AVIS)

- 2020 DAE 101 : **Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés couverts - Exonération des droits de place dus par les commerçants.**

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la délibération DAE 101 : mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés couverts - Exonération des droits de place dus par les commerçants. Monsieur MARGAIN, vous êtes inscrit ».

M. MARGAIN Franck, **Conseiller d'arrondissement** :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Je vous demande la permission, parce que c'est le même genre de remarque que je souhaiterais faire sur la DAE 101 et DAE 115. Est-ce que vous me l'autorisez ? »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Tout à fait, je vous y autorise ».

M. MARGAIN Franck, **Conseiller d'arrondissement** :

« Je vous remercie. Je voudrais d'abord vous dire que notre groupe est très positif sur l'idée d'aider les commerçants et les gens qui s'occupent des commerçants, si j'ai bien compris les deux demandes de subvention, parce que ces commerçants des marchés découverts ont particulièrement souffert. Vous le savez, et contrairement à ce que ma très chère collègue Madame KOMITÈS avait laissé entendre suite à la dernière intervention que j'ai faite pour votre nomination, je n'ai pas rien fait pendant la pandémie. Je vous rappelle que j'ai, avec beaucoup d'humilité, essayé de contribuer à la fois sur la livraison de matériel médical ou de masques à beaucoup de gens, beaucoup d'associations. Je ferme cette parenthèse. J'ai été très surpris que vous puissiez dire à vos voisins qu'on n'a pas vu l'opposition pendant la pandémie.

On nous a beaucoup vus. Je voudrais justement vous demander s'il n'était pas possible d'étendre la durée de cette exonération, puisque je trouve que ces commerçants ont été très mal traités pendant la pandémie. On a effectivement eu un Préfet, et vous le savez j'ai beaucoup travaillé avec le Préfet CADOT et le Préfet LALLEMAND, une certaine inflexibilité de leur part pour laisser les marchés ouverts. Alors qu'on s'apercevait que finalement dans les chaînes de grande distribution, la garantie sanitaire qui était offerte aux clients n'était certainement pas supérieure à celle qui était offerte par les marchés. On ne peut pas revenir en arrière, on ne va pas refaire l'histoire. Mais je trouve que la manière dont a été gérée, j'allais dire, la fermeture et l'ouverture très tardive des marchés mériterait que l'on fasse un effort supplémentaire sur ces demandes d'exonération. Voilà notre position ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur MARGAIN. Monsieur BOUGUE pour vous répondre ».

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Monsieur MARGAIN pour cette question, qui nous permet d'aborder le plan de soutien aux acteurs économiques qui a été décidé par Anne HIDALGO et en l'occurrence, pour les commerçants des marchés découverts et des marchés couverts, puisque les deux sont concernés par ces délibérations.

Comme vous l'avez indiqué, ce sont des commerçants qui ont été largement frappés par la crise sanitaire et ses conséquences, et notamment par le confinement. Il est précisé dans la délibération que pendant de nombreuses semaines, puisque c'est parti du 15 mars jusqu'au 11 mai, les commerçants des marchés couverts et découverts n'ont pas pu s'organiser comme d'habitude. D'une part, certains marchés ont complètement fermé. Quand ils ont rouvert, ils ont ouvert dans des conditions particulières. Les linéaires n'étaient plus les mêmes, ils n'ont pas disposé des mêmes conditions pour vendre à leurs clients. Parfois, ils ont dû faire l'objet d'un réaménagement sur leurs espaces qui n'était pas forcément très profitable. Donc effectivement, nous sommes sensibles à cette situation de ces familles. Parce que derrière les commerçants, il y a aussi un revenu qui est souvent le revenu unique des familles. C'est donc une volonté de la Maire de Paris de venir en soutien de ces commerçants, et je crois qu'on peut le saluer comme vous l'avez fait.

Est-ce que ces exonérations peuvent aller plus loin ? Cela fait 6 mois d'exonérations sur une année, ce n'est pas mal pour commencer. Vous évoquez le fait d'aller plus loin. Peut-être, il y a peut-être aussi des mesures gouvernementales qui pourront venir appuyer celles de la ville de Paris. En tout cas, l'ensemble des acteurs ont salué ce geste d'Anne HIDALGO et de son exécutif à l'époque. Je crois qu'on a tous été d'accord le 18 mai dernier pour lancer ce plan de soutien au sein du Conseil de Paris.

Vous évoquez un point qui est important, qui est comment aller plus loin quand on ne sait pas exactement de quoi demain sera fait. C'est-à-dire qu'étendre aujourd'hui avec les connaissances qui sont les nôtres au-delà du mois de septembre, c'est un petit peu parier sur un avenir qu'on maîtrise mal et qu'on connaît mal. Allons déjà jusqu'en septembre. Peut-être qu'en septembre, on pourra étendre ces mesures ou pas, parce que d'autres considérations sanitaires notamment nous obligeront à faire autrement et autre chose. Donc dans l'immédiat, je pense qu'il est important comme signe de soutien, tous les commerçants sur les marchés que vous connaissez de l'arrondissement ont apprécié cette décision de la maire de Paris. Maintenant pour la suite, attendons de voir. Je ne sais pas à partir de mi-septembre ce qui se passera, les commerçants non plus. Ils l'anticipent déjà, de s'inquiéter de savoir si on pourra aller plus loin dans le déconfinement ou pas ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur BOUIGUE. Je mets au vote l'ensemble des délibérations que sont les DAE 101 et la DAE 104. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-050 AVIS)

- 2020 DAE 104: **Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Exonération des droits de place dus par les commerçants.**

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-051 AVIS)

- 2020 DASCO 51 : Subvention d'un montant de 253 078 euros à un collège au titre du Budget Participatif des collèges et à deux collèges au titre du Budget Participatif parisien.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Passons désormais à la délégation 2020 DASCO 51 : subvention d'un montant de 253 078 euros à un collège au titre du Budget Participatif des collèges et à deux collèges au titre du Budget Participatif parisien. Madame ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération ».

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Nous avons souhaité intervenir sur cette délibération, sur plusieurs points. D'une manière générale, les délibérations qui ont été présentées au titre de la DASCO, à part la DASCO 55, manquaient énormément d'informations. Elles sont très peu étayées et ne nous permettent pas réellement de nous faire une idée de ce sur quoi on va voter.

Vous présentez là une délibération au titre du budget participatif, donc sans annexes, qui ne nous indique pas le nombre de matériels dont il est question ni la description globale du projet. Des ordis pour les écoles du 12^{ème}. S'agissant d'un projet mené par un collège, on pourrait penser qu'il ne s'agit que du collège, ou même selon l'intitulé qu'il s'agit d'une extension à toutes les écoles du 12^{ème}. Nous voudrions savoir pourquoi cette dotation en matériel n'est pas inscrite au budget général de la ville. Puisque conformément au Code de l'Éducation qui stipule que la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux des collèges publics, on voudrait savoir pourquoi sur du matériel, les établissements scolaires du 12^{ème} et peut-être d'ailleurs sont amenés à passer par ce budget participatif.

Enfin, nous profitons de cette délibération pour faire un constat. La crise sanitaire qui a mis en pratique l'école à distance a montré une forte disparité dans les équipements et notamment une faible ressource informatique en matière de manuels scolaires. Enfin, informatique si je puis dire. Je voudrais savoir s'il a été prévu sur le 12^{ème} arrondissement de faire une harmonisation des matériels et des logiciels afférents, ce qui permettrait de faire face éventuellement à une nouvelle difficulté si elle survenait dans les mois prochains. Voilà, je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vous remercie, Madame ATLAN-TAPIERO. Madame ROCCA pour vous répondre ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseillère d'arrondissement :

« Concernant la délibération DASCO 51, elle concerne effectivement le budget participatif des écoles et des collèges. Vous savez qu'en 2019, au titre de ce budget participatif, un projet a été déposé intitulé, je vous le confirme « Des ordinateurs pour les écoles du 12^{ème} » et qui bénéficiera ici au collège Germaine Tillion avec l'installation de vidéoprojecteurs dans les classes pour un montant de 63 339 euros.

Je crois ce qu'il est important de rappeler c'est que le budget participatif, c'est le budget de la ville. Il n'y a pas plusieurs budgets. L'argent public est le même à

destination des élèves du 12^{ème} et quand c'est le budget parisien, à destination de tous les enfants parisiens. Mais, et vous le savez, depuis plusieurs années, avec la volonté forte de confier 5 % de son montant total à la décision des Parisiennes et des Parisiens. Alors, nous pouvons être en désaccord sur cette volonté d'associer les Parisiens à la mise en place de leurs politiques publiques. Mais vous le savez, puisque les années précédentes il y a déjà eu des budgets participatifs qui ont bénéficié aux élèves du 12^{ème} sur la réfection des cantines scolaires, sur les toilettes scolaires, ceci a fonctionné comment et c'est apprécié comment par les familles, les parents et les équipes enseignantes ? Cela fonctionne comme un accélérateur. En l'occurrence, cette dépense est extrêmement pertinente parce que vous l'évoquiez tout à l'heure, nous avons connu une période récente qui a mis en lumière aussi les failles et les atteintes à la réussite éducative de publics scolaires déjà fragilisés. Cette dépense permettra de diversifier les apprentissages et aussi les pédagogies en classe, parce que nous pensons aux élèves, mais nous pensons aussi aux équipes enseignantes. Il s'agira donc aussi de faciliter la réussite éducative des élèves.

Nous sommes extrêmement satisfaits de cette décision parce qu'en outre, cela permet de mettre un focus particulier et une accélération sur ce collège public Germaine Tillion, qui était déjà une volonté sous la précédente mandature et qui se poursuivra dans ces 6 prochaines années, en collaboration avec les parents, les élus, l'équipe de direction et l'équipe pédagogique. Il est important, Madame TAPIERO, de valoriser les écoles et les collèges publics, notamment ceux qui sont situés dans les quartiers populaires de notre arrondissement.

Par ailleurs, concernant votre questionnement sur le détail du contenu des différents projets parisiens, 12^{ème} sur ces questions-là, on peut regretter que ce ne soit pas dans toutes les annexes. Il est vrai que certaines délibérations ont full d'annexes, mais il est aussi facile de cliquer sur le site de la mairie de Paris pour retrouver le détail des projets. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet concernant l'équipement en ordinateurs du 12^{ème} concernait 9 maternelles, 17 élémentaires et 1 collège pour une enveloppe de 800 000 euros. Vous pouvez retrouver tous les détails.

Vous avez posé un troisième point, il y avait 3 éléments dans votre questionnement. Concernant la faible ressource qu'il y a effectivement en matériel, en sous-équipements, on va faire court et en même temps c'est un sujet majeur, de la fracture numérique qui s'est révélée avec encore plus d'acuité pendant cette crise du Covid-19. Sachez que j'ai engagé avec Madame la Maire un dialogue extrêmement précis, dont on vous tiendra informés, avec les équipes de la CASP 11-12 pour que nous puissions faire très rapidement ce que j'appellerai un portrait social, éducatif et numérique des élèves du 12^{ème}. Ceci de façon à pouvoir non seulement harmoniser comme vous le disiez justement les équipements, et puis être extrêmement réactifs si nous étions amenés, et malheureusement les perspectives qui se dessinent ne sont pas extrêmement réjouissantes, à pouvoir accompagner au mieux les élèves dans leurs apprentissages si nous devons retourner dans des phases de confinement ou d'enseignement distanciel ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame ROCCA pour ces réponses très complètes. Je redonne exceptionnellement la parole à Madame ATLAN-TAPIERO ».

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je vais mettre cela sur le compte du premier conseil d'arrondissement, mais quand on pose une question précise, c'est bien aussi d'avoir une réponse précise. Cette délibération parle de rétroprojecteurs et absolument pas d'ordinateurs, pour commencer. Donc il serait bien qu'on ait la réponse sur le sujet. Mais je veux bien vous donner acte, et vous me donnerez une réponse plus tard. Mais je trouve extrêmement désobligeantes les leçons de morale que vous voulez bien nous donner. Parce que vous n'avez pas le monopole de la vision de l'école. Nous n'avons pas de critiques du budget participatif en tant que tel. Il est étonnant qu'une collectivité choisisse ce biais-là pour abonder des équipements aussi importants et qui sont, comme vous l'avez dit, l'avenir de nos enfants, la rupture de la fracture numérique, etc. Donc je suis très étonnée qu'on délègue cet investissement sur le budget participatif, c'est tout ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« On ne délègue pas, Madame ATLAN-TAPIERO. En fait, on fait participer l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens sur le choix d'une partie du budget d'investissement de la ville. Madame CHARNOZ ».

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris :

« Juste peut-être un petit mot, sans vouloir être trop longue, sur cette question-là. Je vous invite, Madame ATLAN-TAPIERO, à vous rendre dans une école, au contact d'une enseignante. Vous verrez qu'au travers de cette action, au travers de cette mise à disposition de notre argent commun, les enseignants font un travail remarquable de dialogue avec les enfants. Et puis surtout, ils peuvent apprendre à voter et c'est déjà le premier pas vers la citoyenneté. Il est extrêmement important de leur permettre de se saisir de ces questions-là. En tout cas, pour avoir été dans plusieurs classes qui ont choisi la classe robot, il y a une très grande fierté de ces enfants à pouvoir participer et choisir ces projets. Voilà, je pense qu'il est important de le dire. Encore une fois, c'est un mode différent. Ce n'est pas nous qui avons la main. Mais savoir partager, c'est aussi construire la société démocratique que nous voulons ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame CHARNOZ. Je mets donc la délibération DASCO 51 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :25
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :05

(DELIB 12-2020-052 AVIS)

- 2020 DASCO 81 : *Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Pour ce qui concerne, si vous me le permettez, pour la 81 ... »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Est-ce que vous voulez intervenir sur les deux ? La 81 et la 86 ? D'accord ».

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Un mot. Cette modification du calendrier des versements des subventions a effectivement mis en évidence la nécessité d'abonder un budget spécifique de crise tel que notre groupe au Conseil de Paris n'a cessé de le demander. Cette délibération montre ce besoin.

En effet, nous comprenons le besoin de ce différé de calendrier. Mais nous sommes extrêmement étonnés que rien ne soit inscrit quant aux conditions de rattrapage financier pour la Caisse des Écoles de ce déficit généré par le confinement, ni quelle part la ville va y prendre dans le budget. Est-ce qu'il va y avoir éventuellement une modification du calcul des subventions générales allouées à l'ensemble des caisses des écoles ? Puisque je pense que le 12^{ème} arrondissement n'a pas été le seul touché. Je vous remercie pour cette petite dérogation au règlement intérieur que nous espérons voir modifié un jour, peut-être ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Avant décembre, certainement. Merci Madame ATLAN-TAPIERO. Isabelle ROCCA pour vous répondre ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Concernant la délibération DASCO 81, l'objet précis, vous l'avez dit, de la délibération consiste simplement à une modification de calendrier. À l'évidence, cette décision est extrêmement pertinente suite à l'impact de la crise sanitaire sur deux points, notamment : l'interruption de la perception de la participation des familles et le maintien de dépenses obligatoires, voire supplémentaires telles que je l'évoquais précédemment, sur des matériels de protection et de produits nettoyants.

Nous sommes satisfaits que cette décision permette effectivement de préserver une situation de trésorerie saine de la Caisse des Écoles du 12^{ème}. Mais effectivement, rien n'interdit de réfléchir comme vous l'évoquiez, dans le cadre du dialogue de gestion entre la Caisse des Ecoles et la DASCO en central, dans les semaines, dans les mois qui viennent, pour ajuster si nous identifions des besoins particuliers à ce niveau-là. Voilà, je vous remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-053 AVIS)

- 2020 DASCO 86 : Caisse des écoles du 12^{ème} arrondissement de Paris – Subvention exceptionnelle d'un montant de 29 202 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« La délibération suivante, DASCO 86 : Caisse des écoles du 12^{ème} arrondissement de Paris – Subvention exceptionnelle d'un montant de 29 202 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Madame ATLAN-TAPIERO ».

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Excusez-nous, nous avons également demandé une inscription sur la DASCO 81. Mais j'en dirais un mot, si vous le permettez puisqu'elle n'apparaît pas dans les inscriptions.

Concernant la DASCO 86, qui elle-même n'est pas étayée, il s'agit de remplacer par une subvention les masques qui ont été donnés. Comme de nombreuses structures, la Caisse des Écoles a apporté son concours dans le cadre de la pénurie de masques. En l'état, la délibération propose une subvention globale. Aucun chiffre n'est fourni. On ne sait pas ce que cela va recouvrir. Alors OK, c'est une subvention exceptionnelle. Mais franchement, je n'imagine pas dans une entreprise qu'on puisse présenter un budget de dépenses comme celui-là sans aucune information.

Je mets cela sur le compte du premier conseil, mais j'aimerais vraiment qu'à l'avenir, les délibérations qui nous sont fournies nous permettent de prendre une position claire. Ce n'est pas à nous d'aller chercher des informations peut-être dans une page cachée d'un site quelconque ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Effectivement, l'objet précis de la délibération consiste comme vous l'avez dit à verser une subvention exceptionnelle à la Caisse des Écoles du 12^{ème} au titre de la reconstitution des stocks de matériel de protection pour ses personnels, après qu'elle ait fait don de nombreux masques face à la pénurie constatée lors de la crise sanitaire.

C'est l'occasion, je crois, lors de ce premier conseil d'arrondissement de rappeler l'action de la Caisse des Écoles pendant cette période. Elle a fait don de plusieurs dizaines de milliers de masques aux personnels soignants et paramédicaux qui en manquaient tragiquement. Vous savez que du 23 mars au 13 mai, la restauration des enfants et des personnels de l'Éducation nationale présents dans les écoles a été assurée partout où l'accueil était maintenu, notamment pour les enfants des personnels soignants. Vous savez également qu'à la reprise du service à partir du 14 mai, des besoins considérables ont été identifiés, que toutes les procédures de nettoyage ont nécessité plus de produits, des nouveaux produits, des tests ont été faits.

Je me permets, et vous le vivrez sans doute encore comme une marque d'irrespect, mais n'y voyez absolument aucun irrespect, nous sommes là pour dialoguer donc il n'y a aucune arrogance de ma part, ni sur ce sujet-là ni sur les autres. Mais vous savez comment fonctionne la Caisse des Écoles du 12^{ème}, puisque vous y siégez avec énormément d'assiduité. Donc vous savez aussi que sur les marchés publics, nous avons des commissions. J'ai participé avec mon ancienne casquette de sociétaire au

dernier marché public où nous avons discuté pendant 3 heures du meilleur marché public pour trouver le bon produit qui permette à la fois de désinfecter les surfaces et de les désinfecter rapidement pour pouvoir avoir le minimum de temps de pose entre les différents services. Vous savez que dans le contexte sanitaire dans lequel on est, les enfants sont moins nombreux malgré l'assouplissement qu'il y a eu ces derniers temps, mais qu'il faut faire plus de services et qu'il faut gagner les mêmes garanties de sécurité sanitaire. C'est un travail considérable qui a été engagé et poursuivi pendant toute cette période par les équipes de la Caisse des Écoles. Je tiens particulièrement à les remercier. Je pense qu'en la matière, nous pourrions préciser le détail technique du nombre de masques, du nombre de litres de nettoyage, de gants, de nouvelles lavettes pour vous les communiquer au prochain conseil d'arrondissement ou avant, si nous nous retrouvons en siégeant à la Caisse des Écoles.

Cette délibération nous permet aussi, et j'y tiens tout particulièrement, à saluer le travail des personnels de la Caisse des Écoles et plus généralement de tous les agents de la ville qui ont vraiment contribué à faire face à la crise sanitaire à Paris et qui ont rendu possible le retour en classe et dans les cantines des enfants. Alors, remercions-les ici, collectivement ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame ROCCA. Donc je mets au vote les délibérations suivantes : DASCO 81 et 86. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-054 AVIS)

- 2020 DCPA 19 : Restauration des éléments de clos et de couvert du Marché Beauvau St Antoine du 12^{ème} arrondissement de Paris - Paiement de prestations supplémentaires au Cabinet LAGNEAU Architectes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la délibération DCPA 19 : restauration des éléments de clos et de couvert du Marché Beauvau St Antoine du 12^{ème} arrondissement de Paris - Paiement de prestations supplémentaires au Cabinet LAGNEAU Architectes. Madame ATLAN-TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération ».

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« C'est la dernière. Nous avons souhaité intervenir sur cette délibération concernant la Halle Beauvau. Effectivement lors de l'incendie de la Halle en 2015, notre groupe avait demandé au conseil d'arrondissement donc vous n'étiez pas maire à l'époque, d'aller au-delà d'une rénovation de cette halle et de penser à une restructuration en proposant un aménagement en concertation avec les commerçants. Nous avons alors déposé un vœu demandant d'étudier la possibilité de créer un étage, un espace de convivialité et de dégustation, vœu qui avait été évidemment rejeté comme l'ensemble des vœux que nous avons proposé dans cette assemblée. Peut-être qu'une nouvelle ère arrive et que cela va changer.

Pourtant dans votre programme de campagne qui s'appelait Paris en commun, vous vous êtes engagés à un réaménagement sur cet emplacement sans plus de formalisme ni de détails. Nous ne voulons pas croire qu'il s'agissait d'un effet d'annonce. Pouvez-vous nous faire part de votre projet et de vos intentions sur la Halle Beauvau ? Parce qu'il serait temps peut-être de concevoir des réparations dans leur globalité. Merci, Madame la Maire ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci. Monsieur Richard BOUIGUE pour vous répondre ».

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci de votre question, Madame TAPIERO. Quelques précisions, pour être particulièrement rigoureux sur le calendrier et les raisons pour lesquelles nous n'avons pas accédé au vœu que vous avez déposé en Conseil d'Arrondissement.

La première chose c'est que comme vous le savez, quand il y a eu l'incendie, l'urgence de la part des commerçants a été de retrouver leur marché, de retrouver leurs moyens de subsistance et de pouvoir de nouveau être ouverts rapidement. Dans la délibération qui vous a été présentée, vous avez bien vu qu'il avait été proposé dans un premier temps que des travaux soient déroulés sur deux étés : les étés 2017 et 2018. Les commerçants nous ont demandé de tout faire sur un seul été pour pouvoir travailler plus rapidement et pour pouvoir être de nouveau en situation opérationnelle. Nous avons donc privilégié la remise à niveau de l'ensemble du bâtiment qui avait été détruit par un incendie, et notamment de la charpente. Il se trouve que ces travaux ont été très longs, parce qu'on a découvert notamment que du plomb était présent et qui a nécessité 4 à 8 mois de travaux supplémentaires.

Nous avons donc décidé là encore de mettre « tous les moyens » pour restaurer l'outil de travail de ces commerçants. Ces derniers nous ont demandé d'avoir en priorité toujours en tête le fait de restaurer ce moyen de travail pour eux, et pas de procéder à des aménagements. Si vous reprenez d'ailleurs l'ensemble des délibérations qui nous ont amenés dans ce conseil dans la mandature précédente à évoquer le sujet de la Halle Beauvau, vous verrez qu'à aucun moment nous disons « Non » à un aménagement de la halle. Nous disons que dans le timing qui était proposé, il fallait non pas engager des travaux supplémentaires qui nous auraient amenés plusieurs années encore à ne pas pouvoir utiliser le marché, mais à les décaler parce que l'urgence était de remettre le marché en état pour que les commerçants travaillent comme ils avaient l'habitude de le faire. C'était leur demande. Les projets qui consistent à aménager la halle, il y en a eu plusieurs. Il y en a eu même portés par les commerçants eux-mêmes, portés par des habitants, portés par le conseil de quartier. Nous ne les avons pas entendus, pourquoi ? Uniquement parce que dans l'urgence, il fallait d'abord remettre le marché en état pour que les commerçants travaillent.

On est dans un autre moment. Les travaux ont été réalisés. Maintenant, les commerçants ont repris leurs habitudes. Hélas, avec la crise sanitaire, celles-ci ont été perturbées et beaucoup de commerçants nous disent que leurs chiffres d'affaires ont été à nouveau perturbés et que des travaux, s'ils devaient s'envisager, devraient l'être bien évidemment avec eux, mais avec une assurance, qu'on le fasse dans un contexte qui soit favorable. Aujourd'hui, il ne l'est pas. Donc ce n'est pas l'aménagement de la Halle Beauvau qui nous interroge, et sur laquelle nous vous avons opposé à l'époque un refus, c'est sur le moment où vous le demandiez, parce que ce n'était pas la priorité des commerçants. Notre réponse à cette priorité a été la restauration immédiate et rapide pour 2,5 millions à 3 millions d'euros de la halle, de sa structure pour que les commerçants retravaillent. Peut-être que dans cette mandature, et c'est l'annonce que nous avons faite, nous aurons l'occasion de pouvoir travailler à un aménagement de la halle avec les commerçants, avec peut-être les usagers si cela est possible.

Donc ce n'est pas un « Non » que nous vous avons opposé : ce n'était pas le moment, ce n'était pas l'urgence, ce n'était pas ce qui était demandé. Mais reparlons-en. On a toute une mandature, si les conditions sanitaires nous le permettent, pour pouvoir en rediscuter. Les propositions que vous avez faites pourront alors être étudiées avec celles des commerçants, celles du conseil de quartier et des habitants ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur BOUIGUE. Je mets au vote la DCPA 19. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci, cette délibération est adoptée ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-055 AVIS)

- 2020 DCPA 20 : Rénovation énergétique de la Maison du Lac du Parc de Bercy du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la délibération 2020 DCPA 20 : Rénovation énergétique de la Maison du Lac du Parc de Bercy du 12^{ème} arrondissement de Paris. Monsieur MARGAIN, vous êtes inscrit ».

M. MARGAIN Franck, **Conseiller d'arrondissement** :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Je voulais avoir des explications techniques. On se réjouit bien sûr de la rénovation de cet établissement qui est assez sympathique, enfin qui fait un peu l'âme du quartier. J'ai vu dans le rapport, je voulais simplement comprendre : il y a 1 650 000 euros qui viennent du budget participatif et un petit montant qui vient, j'imagine, d'une autre subvention qui vient du budget classique. Je ne veux pas les opposer, je voudrais simplement comprendre pourquoi il y a un tel montant. Parce qu'à l'échelle de l'arrondissement, 1 650 000 euros, c'est beaucoup dans le budget participatif, j'imagine. Pourquoi cela s'organise comme ça ? Enfin là aussi, c'est vraiment une demande d'information ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur MARGAIN. Monsieur BOUIGUE pour vous répondre ».

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci Monsieur MARGAIN, vous avez raison, c'est une dépense importante. Vous imaginez que l'arrondissement n'aurait pas supporté une dépense aussi importante, puisqu'elle aurait consommé quasiment tout le budget participatif de l'arrondissement. Nous n'aurions plus eu d'argent pour tous les autres projets. Il se trouve que c'est un projet d'envergure parisienne, il a été adopté au titre des budgets parisiens. Vous savez qu'il y a à chaque fois deux types de budgets sur lesquels nous sommes appelés à nous prononcer : des projets qui sont inscrits au budget d'arrondissement, avec une enveloppe qui est celle décidée par la maire d'arrondissement et en partie appuyée par l'Hôtel de Ville, et une autre partie qui est je vais dire de la responsabilité plutôt du niveau parisien. C'est l'ensemble des Parisiens qui vote sur ces projets, qui ont une envelopure plus importante. Là, on est exactement dans ce type de projet. Ce ne sont pas des projets d'arrondissement, ce sont des projets parisiens localisés dans le 12^{ème}. C'est à ce titre-là qu'on a ce montant. Sinon bien évidemment, on ne pourrait pas satisfaire ce type de dépenses. L'enveloppe n'y suffirait malheureusement pas ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Non. Il y a 2 budgets participatifs : un parisien et un par arrondissement, voilà. Merci Monsieur BOUIGUE. Je mets donc au vote la délibération DCPA 20. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :30
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-056 AVIS)

- 2020 DDCT 13 : Subventions d'un montant de 110.000 euros à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la délibération DDCT 13 : Subventions d'un montant de 110 000 euros à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020. Monsieur SEINGIER, vous êtes inscrit ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai déjà pu m'exprimer sur ce type de subvention qu'on peut qualifier de subvention pour aider à dépenser les subventions. Puisqu'en gros, on demande de financer des associations qui vont expliquer aux gens comment fonctionnent le conseil de quartier et les budgets participatifs. Donc là encore, on trouve que cette subvention n'a pas lieu d'être. Si la commune, avec le budget comm dont elle dispose, n'est pas capable d'expliquer comment fonctionne le budget participatif, c'est qu'il y a un problème au niveau de la comm de la ville de Paris. Nous allons donc voter contre cette subvention, qui n'a aucune raison d'être ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur SEINGIER. Monsieur BELGITH pour vous répondre ».

M. Nizar BELGHITH, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je vais vous parler un peu plus de l'association qui œuvre dans nos quartiers populaires. Cette subvention-là, il faut préciser que c'est pour les quartiers populaires du 12^{ème}, donc Lamoricière, la Brèche-aux-Loups et Villau. L'association Co-citoyen et citoyenne agit pour l'implication et l'auto-organisation des habitants dans leurs quartiers et leurs villes. Il faut savoir que malheureusement dans les quartiers populaires, ils ont vraiment besoin de ces associations-là pour leur expliquer le budget participatif, les impliquer dans les actions de leur quartier et de leur arrondissement. Donc je pense que cette subvention est bienvenue pour vraiment les aider et pour qu'ils prennent les choses en main, et pour leur expliquer tout le projet, toute la démarche à suivre pour bénéficier de ces projets, de ce budget participatif.

Après, je peux peut-être passer un peu la main à Monsieur Richard BOUIGUE pour vous en dire un peu plus ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur BELGITH. Effectivement, Monsieur Richard BOUIGUE pour complément de réponse ».

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris,
Conseiller d'arrondissement et Nizar BELGHITH, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Quelques éléments, Monsieur SEINGIER. Je ne suis pas surpris par votre propos. J'allais dire, avant votre explication de vote, laissez-nous essayer de

vous convaincre et après, vous voterez contre. Mais peut-être qu'on pourrait réussir à vous convaincre avec des arguments intelligents.

D'abord ce budget participatif, il ne faut pas qu'il soit approprié toujours par les mêmes Parisiens. C'est-à-dire par ceux qui ont le capital culturel, le capital de formation. Et que ceux qui sont les plus éloignés à la fois des logiques de participation, des logiques habituelles de délégation, soient exclus de fait de ce budget. Le budget participatif n'est pas un attrape-bobo, cela se veut vraiment un objet de participation de l'ensemble des habitants.

Nous avons constaté que dans les quartiers populaires, la compréhension de ce budget n'était peut-être pas la plus évidente. Deuxièmement : nous avons vu à l'expérience que quand une association venait pour expliquer le budget, mais surtout pour accompagner les habitants à passer d'idée au projet, c'est-à-dire l'idée d'améliorer le cadre de vie autour de chez moi à un projet. Et que ce projet puisse être demain déposé parmi tous les projets du budget participatif, puis voté par les habitants. Là, on se rend compte qu'il y a besoin d'un réel accompagnement. Parce que c'est une démarche difficile pour des gens qui forcément, n'ont pas l'habitude de ce type de participation et de ce type de sollicitation. Expliquer ce budget, entendre les idées, accompagner à formaliser un projet, mettre ensemble des habitants pour déposer ce projet dans la plateforme du budget participatif, mobiliser avec eux les habitants pour qu'ils prennent part au vote. Ce n'est pas rien, de prendre part à un vote dans les quartiers populaires, vous le savez comme moi : ceci a été l'une des difficultés lors des élections. C'est aussi l'une des difficultés lors du budget participatif.

Cette association nous permet cela. Il se trouve que cette association, nous avons déjà travaillé avec elle. À l'époque, c'était sur un quartier limité : c'était sur la Porte de Vincennes et principalement autour de Lamoricière. Nous avons pu faire avec eux émerger des projets que nous n'aurions pas pu seuls, en tant qu'élus, faire émerger. Parce que la parole de l'élus est ce qu'elle est, parce que les associations ont un savoir-faire, ont des disponibilités, ont une capacité qui est complémentaire de celle des élus.

Je pense qu'ensemble, on a réussi à faire à la fois sur le quartier Lamoricière, mais sur d'autres quartiers, émerger ce type de projet et d'intérêt pour des démarches participatives qui sont certes limitées, mais qui sont aussi une manière de participer à des choix qui concernent sa rue, son quartier, en bas de chez soi. Cette association, c'est ce qu'elle nous permet sur un budget pendant une année : à la fois de faire émerger des idées, de formaliser des projets, de mobiliser un quartier autour d'une démarche participative et de se dire que tout ça, ce n'est pas pour les autres : c'est aussi pour soi, quand on habite dans un quartier populaire et qu'on n'est pas exclu de ce type de démarche et de participation. Voilà pourquoi on passe par cet intermédiaire. Encore une fois, c'est un projet qui est très ciblé à la fois dans le temps et dans son objet, et qui nous est, je crois, aujourd'hui utile ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur BOUIGUE pour ces précisions nécessaires. Je mets donc au vote la DDCT 13. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci, la délibération est adoptée ».

- Nombre de votants :30
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :25
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :05
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-057 AVIS)

- 2020 DDCT 19 : Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons désormais à la délibération DDCT 19 : Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme. Monsieur MARGAIN, vous êtes inscrit sur cette délibération ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Je voulais donc vous interpeller sur en fait une politique générale de la lutte contre la discrimination. En effet, on se réjouit beaucoup que la ville de Paris fasse ce qu'elle peut sur ce que je qualifierai quand même d'une montée de l'antisémitisme, d'une montée des discriminations tant sur le plan religieux que sexuel. On assiste quand même dans la ville de Paris - ceci dit, il n'y a pas que dans la ville de Paris - à une montée des intolérances, à une fracture j'allais dire des populations les uns contre les autres. J'aurais aimé, puisque c'est la première fois que Madame COFFIN va nous présenter une politique de subvention, avoir un peu l'idée générale qui sous-tend bien sûr une politique qui, hélas à ce jour, ne me paraît pas assez efficace. Du moins, peut-être perfectible.

J'en veux aussi pour preuve dans les conventions que j'ai vu entre la mairie de Paris et toutes ces associations – il y a des associations très diverses, je ne conteste pas du tout ni le but ni leur qualité et leur travail –, mais par exemple une chose que nous avons faite à la région et que j'ai trouvé plutôt intéressante pour les citoyens, c'est d'obliger les associations qui recevaient des subventions à prendre des stagiaires. Parce qu'on s'aperçoit qu'une très forte discrimination a lieu entre les enfants dont les parents sont plus ou moins bien placés, ou ont un capital culturel ou économique plus ou moins fort pour leur trouver des stages et les aider, et ceux qui n'en ont pas. Je me disais que dans cette mandature, puisqu'encore une fois j'interpelle Madame COFFIN qui est pour la première fois dans cet hémicycle, pour savoir si on a mené une réflexion pour lutter contre ces discriminations aussi par le simple fait de subventions que l'on accordait à des associations qui s'occupent elles-mêmes de discriminations. Voilà, je vous remercie.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur MARGAIN. Je pense qu'effectivement, il va y avoir écho dans la réponse d'Alice COFFIN ».

Mme Alice COFFIN, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

« Bonsoir tout le monde. Si je comprends bien, c'est une question qui est un peu plus générale que ce qui nous occupait dans cette délibération-là. Effectivement, c'est la première fois que j'ai à m'exprimer ici. La dernière fois que je me suis exprimée officiellement dans cette mairie, j'étais moi-même élève de troisième et ça porte sur la délibération sur la subvention de la ligue de l'enseignement pour une aide aux élèves de troisième. C'était Monsieur Paul PERNIN qui était le Maire, et on discutait justement. On n'était pas d'accord sur des questions. Je représentais les élèves du collège Paul Verlaine à Bercy. On discutait sur des questions justement déjà de lutte contre les inégalités et les discriminations.

Vous avez combien de temps, si vous voulez que je vous expose ? Effectivement, il est indispensable de le faire ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Deux minutes, Madame COFFIN ».

Mme Alice COFFIN, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

« Écoutez, moi c'est toute ma mobilisation. C'est même l'une de mes raisons d'être venue en politique. Je participe, je suis moi-même élue et militante de ces associations-là qui luttent contre les discriminations notamment sexistes, notamment faites aux lesbiennes, dont je suis. Ce qui est majeur, c'est que je pense et je dis, alors que je suis justement dans cette majorité-là, qu'on peut faire encore plus au niveau de la mairie de Paris. On va faire en sorte qu'il y ait un échelonnement, qui est nécessaire. Je suis d'accord avec vous, la montée c'est compliqué. C'est compliqué de dire « La montée des discriminations, est-ce que c'est mieux ? Est-ce que c'est moins bien ? Est-ce que ça reflue ? Est-ce que ça revient ? Est-ce que c'est mieux à 50 ans, est-ce que c'est moins bien dans 50 ans ? » Ce qui est sûr, c'est qu'à Paris comme ailleurs, mais à Paris aussi, il est bien plus compliqué de vivre quand on est dans une situation donnée et qu'on est en proie à certaines discriminations, quelles qu'elles soient. Là-dessus, la mairie fait et va continuer à faire immensément. Parce que je pense qu'il y a un rôle des pouvoirs publics qui est absolument majeur. Je reviens à la délibération précédente.

Pour être militante d'association, je vous assure que ce n'est pas si commode de savoir comment on accède justement à tout ce dispositif de subventions et autres, donc c'est extrêmement utile. J'entendais justement la précédente proposition : c'est quelque chose d'absolument capital.

Quant à la lutte contre la discrimination générale, je pense que ma politique va être d'entendre, d'écouter énormément les militantes, dont encore une fois je suis, les activistes, ce qu'ils ont à nous reporter. Je sais que c'est aussi quelque chose que je partage sur cette écoute et sur le fait aussi de faire partie de cette vie associative là avec Jean-Luc ROMERO qui est là. Donc c'est évidemment sur ce point-là que j'agirais et aussi je pense sur une nécessaire expression, et sur le fait que l'on puisse s'exprimer très fortement. Je crois que le 12^{ème}, on a une image absolument géniale à présenter aussi au monde sur cette question-là, parce qu'on a plein d'associations de lutte contre les discriminations qui font un boulot absolument super. Avec ces élus, j'espère y contribuer. Il faut commencer déjà à faire porter cela sur une sphère médiatique, sur une sphère publique, ce qui accélérera évidemment les choses et le bien-être de l'ensemble des citoyens et citoyennes du 12^{ème} ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci, Madame COFFIN. En tout cas, vous aurez remarqué l'énergie avec laquelle elle va s'atteler à cette lourde tâche. Effectivement, les devoirs de chaque élu, je ne l'ai pas rappelé, les devoirs de vacances seront que nous aurons une feuille de route à vous présenter sur le périmètre et sur les grands objectifs et principes de nos délégations.

Je vais quand même passer la parole à Monsieur ROMERO-MICHEL, puisque nous avons la chance effectivement d'avoir l'élue du 12^{ème}, mais aussi l'élue parisienne sur ces

questions-là. Comme il y a aussi dans cette délibération plusieurs associations parisiennes, je pense qu'il va faire écho à Madame COFFIN. Merci ».

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, merci Alice, pour ces explications complètes. Chers collègues, on partage tous évidemment ici cette préoccupation quant à la montée des intolérances, quant à la montée des discriminations. Que ce soit le racisme, l'antisémitisme, les LGBT phobies et, malheureusement, bien d'autres. Je crois que sur ces questions, il faut plutôt que de polémiquer, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui, travailler ensemble. Les subventions que vous avez aujourd'hui ont d'ailleurs été discutées en 4^{ème} commission ce matin et n'ont d'ailleurs fait l'objet d'aucune contestation qui soit. Je rappelle quand même qu'elles ont été préparées dans un contexte un petit peu particulier, qui était quand même à la fois ce report des élections, le COVID. Donc pour être très honnête, je n'ai pas travaillé sur ces subventions que j'approuve totalement. Mais ce que je peux vous dire c'est qu'à la rentrée, il va y avoir un certain nombre de subventions pour le prochain Conseil de Paris au mois de septembre sur lequel des décisions vont être prises qui concernent les discriminations. Vous verrez qu'on va prendre tout à fait la mesure de la situation avec des budgets pourtant dans un moment très contraint comme vous le savez budgétairement, pas à Paris évidemment spécialement, mais dans toute la France. Vous verrez que nous prendrons nos responsabilités.

Juste une petite chose sur ces délibérations-là. Il y a quand même un élément intéressant, c'est le nouveau financement du testing que va faire SOS Racisme. Notamment, vous savez que pour se loger, si vous n'avez pas la bonne couleur de peau, ce n'est pas forcément évident. Donc on a fait un financement supplémentaire pour cela, mais qui ira beaucoup plus loin évidemment ensuite. On vous rendra des comptes sur ce testing. C'est en tout cas ce qui a été demandé à SOS Racisme.

Enfin, sur la question des stagiaires que vous avez évoquée. C'est une question que je partage aussi avec vous, mais qui pose quand même un problème. D'ailleurs, vous l'avez vu, à la région à plusieurs reprises, on a dû exempter un certain nombre d'associations qui avaient ces stagiaires. Parce qu'il faut quand même savoir, et c'est ce à quoi il faut réfléchir, je dis que l'idée en soi n'est pas mauvaise. Sauf que quand vous avez une subvention, il faut aussi payer les stagiaires là-dessus et on n'augmente pas la subvention. Cela pose un certain nombre de problèmes quand on le voit par rapport par exemple aux anciennes subventions qui étaient données sous la majorité du change, je ne veux pas refaire le passé, mais on l'a vu après très directement où les associations ont eu une perte de subvention, et parfois même quand elles n'en avaient pas besoin. Parce que c'est bien de pousser, mais il y a aussi des fois où il n'y a pas le besoin.

Il est quand même un peu compliqué d'obliger d'une manière obligatoire ces associations, au prétexte qu'elles sont subventionnées, à avoir des stagiaires. Maintenant, je dis que c'est une réflexion qu'on doit bien sûr aussi avoir et trouver un système qui soit en tout cas moins contraignant et qui évite qu'on soit obligés à chaque commission permanente où je vais d'exempter un certain nombre d'associations de stagiaires. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur ROMERO-MICHEL. Je rappelle quand même que la subvention était dans le cadre aussi du PLCD, donc où il y a un dispositif particulier pour les stagiaires de 3^{ème} afin de trouver un stage. Comme c'est moi qui l'ai porté, je me permets de le souligner. Madame COFFIN, vous voulez rajouter quelques mots ? »

Mme Alice COFFIN, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, rapporteure :

« Je reprends 30 secondes la parole, j'avais une question en fait à vous adresser, à Monsieur MARGAIN et à Madame ALTAN-TAPIERO. C'est la première fois dans les échanges que vous m'avez citée deux fois en disant « En fait, je veux la réaction de Madame COFFIN ». J'ai vu que vous me filmiez, ce qui est votre droit. Mais ce qui est un peu bizarre, quand on est filmé comme ça. Donc je suis super contente d'avoir un fan-club et tout, mais est-ce qu'il y a une raison particulière ? C'est un peu déconcertant. Dites-le-moi, il n'y a pas de souci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame COFFIN. Je mets donc au vote la DDCT 19. Qui est pour ? Je vous en remercie, et je vous remercie pour la qualité de ces débats. Pour avoir porté ces questions pendant 6 ans, je suis ravie qu'on arrive à la sérénité et à la construction sur des dispositifs concrets pour faire évoluer ces questions au-delà des querelles partisans, comme vous l'avez dit, Monsieur ROMERO-MICHEL. Je vous en remercie vraiment ».

- Nombre de votants :28
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-058 AVIS)

- 2020 DFPE 106 : Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions d'un montant de 142 500 euros à six associations du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Nous passons à la délibération DFPE 106 : Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions d'un montant de 142 500 euros à six associations du 12^{ème} arrondissement de Paris. Et la DFPE 109, si ça ne vous dérange pas. Comme c'est Monsieur MARGAIN qui est inscrit sur les deux, qui est donc de renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions d'un montant de 151 300 euros à neuf associations. Monsieur MARGAIN, je vous donne la parole ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire et merci de me permettre d'intervenir sur les deux parce qu'en fait, le propos que je voulais aborder ici concernait bien évidemment toute la problématique autour du lien parent-enfant, des familles, du lien intergénérationnel.

Je pense que nous avons beaucoup essayé, au travers des années qui ont passé, quelles que soient les mandatures, de renforcer ces liens. Je pense qu'on n'a jamais assez étudié une piste qui m'est très chère personnellement : c'est de renouer avec des lieux accessibles en location aux familles pour qu'elles puissent se retrouver, organiser des anniversaires, des fêtes pour leurs enfants, éventuellement des repas de 80 ans, des mariages, des communions, peu importe le sujet, mais des sujets familiaux. Je trouve que dans les villages français, ce qui réussit très bien dans la cohésion des villages français, c'est la salle des fêtes. Les gens la louent pour pas très cher avec certaines conditions. Je vous demande, dans cette mandature, qu'on puisse pour une fois peut-être avoir avec l'opposition une réflexion et une marche ensemble sur ces problématiques de création de lieux qui pourraient être par quartier, par demi-quartier, je ne sais pas, ou par arrondissement, sur des salles très accessibles en termes de prix, de taille pas immense, mais suffisamment importante pour y faire des activités familiales.

Voilà le propos. Parce que je suis bien sûr pour. Mais là encore une fois, on subventionne, et je trouve qu'il y a peut-être des choses qu'on pourrait prendre encore plus en amont avec une vision un peu plus longue et un peu plus fondamentale. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vous remercie, Monsieur MARGAIN. Madame ROCCA pour vous répondre ».

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Je vais vous répondre, sur votre proposition d'offrir des lieux aux familles, à plusieurs niveaux. D'abord parce que j'imagine que si vous évoquez ça, c'est que vous êtes au courant qu'il y a eu une expérimentation ces dernières années à la mairie du 4^{ème} où effectivement le Maire Ariel WEIL a souhaité ouvrir à ses

administrés la possibilité d'organiser notamment les anniversaires des enfants dans une salle en mairie. Pourquoi ne pas envisager une réflexion en ce sens, dans le 12^{ème} ?

Pour autant, je pense que la problématique de la parentalité, vous le savez, ne se réduit pas uniquement à des moments festifs. Elle concerne aussi souvent des moments douloureux pour les familles. Raison pour laquelle, et je pense que là nous en sommes d'accord et d'ailleurs vous l'avez dit, cette délibération DFPE106 qui concerne principalement l'école des parents et des éducateurs qui intervient dans le 12^{ème} pour mettre en place des groupes de parole et d'échange auxquels il est proposé de verser une subvention de 100 000 euros, a toute sa place dans la démarche que j'évoque.

Évidemment, il ne faut pas faire de la parentalité une problématique juste en termes de souffrance, mais également de liens qu'on renforce, qu'on évite de voir se dégrader. Je crois que nous allons poursuivre avec Emmanuelle PIERRE-MARIE et toute l'équipe dans les 6 prochaines années l'engagement qui a été fort sous la précédente mandature d'accompagner et d'aider les parents à éduquer leurs enfants et surtout à subvenir à l'ensemble de leurs besoins. C'est-à-dire des besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-059 AVIS)

- 2020_DFPE_109 : Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - **Subventions d'un montant de 151 300 euros à neuf associations.**

Mme Isabelle ROCCA, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, **Conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Concernant l'autre délibération, je voulais effectivement évoquer ceci, car ça rentre en résonnance avec ce que vous évoquiez : de nouveaux lieux pour qu'on se retrouve en famille, entre amis, qu'on crée un lien social de proximité qui au fur et à mesure, s'élargisse. Cette délibération DFPE 109 concerne, vous le savez, la subvention à l'association Le Péricope qui a mis en place depuis quelques années, avec le succès que tout le monde ici connaît, la Ludomoov citoyenne juste derrière nous, dans la rue aux enfants Bignons. C'est vraiment ce type de lieu nouveau aussi qu'on peut inventer, coconstruire, peut-être y en a-t-il encore que nous n'imaginons pas et qui vont arriver dans nos réunions de réflexion. C'est important, parce que ça permet aussi de faire sortir les familles de chez elles, vous le disiez, et de l'entre-soi. Il est particulièrement important qu'on puisse faciliter tous ces nouveaux espaces, effectivement. On peut aussi rappeler une promesse de campagne qui ne restera pas une promesse de campagne, j'en suis certaine, d'Anne HIDALGO qui consistait à réfléchir sur les nouveaux usages des cours de récréation des établissements scolaires pour en faire des lieux pas privatisés pour faire un barbecue ou un anniversaire de famille, mais pour là aussi venir en famille et entre amis rencontrer d'autres habitants du quartier.

Puis, je tiens à le rappeler parce que je suis sur une délégation aux affaires scolaires et à la réussite éducative, en matière de parentalité, je rappelle l'importance et la nécessité absolue d'avancer plus vite sur quelque chose qui est encore dans le texte de la loi, sauf si Monsieur BLANQUER venait à le faire disparaître, ce qui est toujours possible. Il y a des espaces parents. Pour faire exister la parentalité, il faut qu'elle puisse s'exercer dans tous les champs de la vie de l'enfant. Je vous remercie ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame ROCCA. Nous allons donc mettre au vote les délibérations DFPE 106 et 109. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-060 AVIS)

- 2020 DU 57 : Déclassement par **anticipation d'emprise du domaine public routier non cadastré** et cession du lot F de la Ville de Paris à la SEMAPA dans le secteur de la ZAC Porte de Vincennes des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Dernière délibération avec intervention, qui est la DU 57 : Déclassement par anticipation d'emprise du domaine public routier non cadastré et cession du lot F de la Ville de Paris à la SEMAPA dans le secteur de la ZAC Porte de Vincennes des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. Monsieur SEINGIER, vous êtes inscrit ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. On va rester dans le consensus, puisque l'objet de mon intervention n'est pas d'être contre cette délibération, mais d'avoir quelques explications. C'est une délibération très technique. Cela concerne le grand projet de renouvellement urbain de la Porte de Vincennes. Effectivement, c'est un quartier qui nécessite du développement économique pour mieux le développer, donc il n'y a aucun problème. D'ailleurs, l'idée c'est de faire venir une école privée, une école de design. Donc il n'y a aucun problème là-dessus. Par contre, je n'ai pas trop compris le montage très complexe qui va s'appliquer.

Si je comprends bien, la ville va le vendre à la SEMAPA pour 3 millions d'euros et c'est la SEMAPA qui vend à la RIVP et qui va elle-même louer à l'école. Donc si vous me le confirmez, pourquoi c'est la RIVP qui s'occupe de faire des écoles ? C'est ma première question.

La seconde : à quel prix la SEMAPA vend-elle à la RIVP ? Parce qu'on a l'impression que la SEMAPA va vendre moins cher à la RIVP. Alors là aussi, je ne comprends pas l'intérêt. Enfin, il y en a forcément un. Mais en tout cas à mon petit niveau, je ne comprends pas.

Ensuite, il est effectivement toujours intéressant d'avoir de l'activité économique pour développer ce quartier. Mais il manque les éléments phares et on attend toujours le gymnase, on attend toujours la couverture du rond-point. À ce niveau-là, je profite de cette délibération pour que vous nous disiez où on en est. J'ai eu une mandature entière où on parlait du GPRU, on en parlait déjà à la dernière mandature. Donc est-ce que ce projet est possible, à savoir de couvrir le rond-point et de ne pas délaissier nos Parisiens qui sont de l'autre côté du périph ? Merci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur SEINGIER. Monsieur ROUVEAU pour vous répondre ».

M. Nicolas ROUVEAU, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller **d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci Monsieur SEINGIER de votre question. Comme vous le voyez sur cette délibération, on parle uniquement du lot F. Donc c'est vraiment la partie qui est de l'autre côté du périphérique, à la lisière de Saint-Mandé, et qui correspond à la rue Bernard Lecache. On parle ici effectivement de l'arrivée d'une école d'enseignement supérieur dans le quartier, qui va vraiment apporter un dynamisme à cette partie de l'arrondissement qui a été marquée comme vous le savez par des événements tragiques en 2015.

On parle ici de l'arrivée d'un bâtiment R+2 qui respecte tous les critères du plan climat parisien, qui va être végétalisé, qui va amener la piétonnisation de la rue Lecache, qui utilise des matériaux biosourcés, des panneaux photovoltaïques sur le toit. Donc un vrai plus pour le quartier.

Le permis de construire a été déposé en décembre dernier. En fait pour que le permis de construire soit donné, il faut qu'on vote aujourd'hui le déclassement de la parcelle. C'est une délibération purement administrative, ici, qui va amener après d'autres discussions.

Sur la question de la Porte de Vincennes et de la ZAC Porte de Vincennes, effectivement il va falloir reprendre les consultations et les concertations tous ensemble. Il y a beaucoup de choses à revoir sur cette ZAC. Mais encore une fois, la délibération aujourd'hui porte uniquement sur le lot F pour que les travaux commencent rapidement et que pour la rentrée scolaire 2022 envisagée, les étudiants puissent arriver dans le quartier et puissent avoir leur école ouverte à ce moment-là ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Monsieur ROUVEAU. Je pense qu'il manque une partie sur le montage financier. Madame CHARNOZ peut nous apporter une partie de la réponse ».

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Oui, mais je pense que Richard BOUIGUE le peut aussi. En fait, la SEMAPA est un aménageur. Elle n'a pas vocation à garder des bâtiments. Il fallait donc trouver tout simplement un porteur capable d'avoir les murs. C'est un montage extrêmement classique. La SEMAPA n'a aucun bien en propre. La RIVP a une double vocation. Elle porte également, si vous le regardez par ailleurs, des pépinières d'entreprise. Donc elle a vocation, notamment en pied d'immeuble, à porter des opérations un peu complexes et un peu innovantes. Pénélope KOMITÈS en parlerait également : c'est l'un des acteurs importants sur tout ce qui est incubateurs et pépinières d'entreprise. Il était donc tout à fait normal qu'une fois l'aménagement réalisé, on trouve un porteur pour les murs ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci Madame CHARNOZ. Donc je vais mettre au vote la délibération DU 57. Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstention :00

(DELIB 12-2020-061 AVIS)

- 2020 DFA 29 : **Signature d'un contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Le Chalet de la Porte Jaune » du 12^{ème} arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous allons maintenant passer, si vous en êtes d'accord, aux délibérations où personne ne s'est inscrit. Je vous propose que nous mettions au vote en bloc l'ensemble de ces délibérations ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

« Excusez-moi Madame la Maire, nous nous étions inscrits sur la DFA 29 pour une demande technique. Est-ce qu'il vous est possible de nous l'autoriser ? »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Désolée de ce couac. Ce n'est pas inscrit là, ceci a dû nous échapper. Avec toutes nos excuses. Je mets au vote la délibération DFA 29. C'est effectivement un très beau projet. Signature d'un contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Le Chalet de la Porte Jaune » du 12^{ème} arrondissement de Paris. Je vous laisse donc la parole, Monsieur MARGAIN ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

« Je vous remercie. D'abord je trouve que c'est Rosa Bonheur, c'est plutôt du bonheur. Mais j'ai quand même quelques difficultés avec le tableau que vous avez joint au dossier. En fait, vous vous privez d'une très forte rémunération. D'ailleurs, vous marquez « Peu satisfaisant pour la partie revenus de la ville ». Et il s'agit de compenser, j'imagine, c'est pour cela que le jury a dû faire le choix sur « satisfaisant » et « très satisfaisant ». Je voulais vous demander quand même : comment se fait-il que l'on ne puisse pas - et c'est vraiment technique - négocier un peu mieux avec eux ? Parce que ce ne sont pas des gens qui ont l'air sans argent. C'est un groupe qui est plutôt financièrement stable. Je trouve qu'entre 12% et 5%, vous avez un très gros écart. J'ai vu dans les projections que les revenus globaux, étant donné qu'ils ont des ambitions supérieures, vous allez peut-être revenir un peu plus dans vos frais. J'ai un peu de mal à cerner comment la négociation peut se faire avec un écart qui soit quand même aussi important en matière de fees. Merci ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

« Je suis ravie de vous répondre moi-même, Monsieur MARGAIN. Puisque j'ai eu la chance d'avoir un exposé par l'élu et par les services concernés ainsi que par le directeur du Bois de Vincennes sur ce projet. Effectivement, ce n'est pas une réponse financière, mais une réponse politique. C'est-à-dire que vous avez dans ce tableau effectivement 5 critères qui ont été établis par rapport aux 6 structures qui ont fait des propositions sur ce Chalet de la Porte Jaune. Le délégataire actuel fait effectivement principalement de la location de salles pour du privé. Or dans le cahier des charges, nous avons une volonté de mettre une autre politique en place : celle de l'ouvrir au public et de l'animer, d'animer aussi cette partie du Bois en l'occurrence pour des parties de loisirs et de restauration, plus ouverts sur l'ensemble du public promeneur de

ce bois. C'est pour cela que l'un des critères, alors que c'est un autre délégataire qui a été choisi, est que cela aura comme conséquence d'avoir moins de redevances en tout cas dans un court terme pour les finances de la ville. Mais c'est parce qu'on a politiquement porté la volonté de désigner ce Chalet de la Porte Jaune avec une autre activité et en tout cas une ouverture sur le Bois et sur sa restructuration, sur le fait qu'il soit aussi en lien avec une restructuration plus respectueuse de son environnement avec des éléments biosourcés. Là aussi, ce prestataire avait une qualité supérieure par rapport aux autres dans sa manière de restructurer aussi cet établissement. Voilà pourquoi si on prend les 5 critères effectivement, ce n'est pas forcément le délégataire qui va rapporter le plus d'argent, mais en revanche il est le plus au fait par rapport à l'ensemble des critères que nous avons mis dans le cahier des charges sur une délégation qui change aussi de nature.

Voilà, Monsieur MARGAIN. J'espère que j'ai répondu à vos questionnements ».

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Pour cette délibération, on s'abstiendra pour avoir des éléments supplémentaires. Je voulais simplement vous dire aussi quelque chose qui m'avait beaucoup choqué dans le rapport, mais c'est anecdotique, c'est de la sémantique. Il est question de prix très raisonnables pratiqués par Rosa Bonheur. Un brunch à 27 euros, méfions-nous tous entre nous que nous sommes, qu'on ne fasse pas trop d'entre soi. Mais 27 euros un brunch, ce n'est pas raisonnable. Voilà. Il y a beaucoup plus cher à Paris, mais il y a beaucoup moins cher ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

« Normalement, ils doivent aussi répondre au cahier des charges et avoir une offre abordable, effectivement. Guy TABACCHI pour intervenir ».

M. Guy TABACCHI, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, Conseiller d'arrondissement :

« Je voudrais juste intervenir sur ce que vous avez dit Monsieur MARGAIN, sur comment on négocie. On ne négocie pas bien, en gros. En fait dans le rapport, vous avez pu lire qu'il y a deux moments de notation sur les différents concurrents : un moment après négociation et un moment avant négociation. Le classement des différents concurrents se trouve en page 40 sur 66 et après négociation, en page 65 sur 66. On voit que sur les 4 critères, le résultat de la négociation pour Rosa Bonheur a amené à avoir 3 notations très satisfaisantes, et de passer pour la quatrième de peu satisfaisant à moyennement satisfaisant. Donc il y a eu quand même un effet de la négociation entre le concessionnaire et les concurrents ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

« Merci Monsieur TABACCHI. Est-ce que nous aurions oublié éventuellement une autre délibération sur laquelle vous vous seriez inscrits ? Je mets donc au vote la délibération DFA 29. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Je mets au vote l'ensemble du reste des délibérations. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous en remercie ».

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :05

(DELIB 12-2020-062 AVIS)

Vote global :

- 2020 DAE 72 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.

(DELIB 12-2020-063 AVIS)

- 2020 DAE 141 : Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité.

(DELIB 12-2020-064 AVIS)

- 2020 DASCO 22 : **Entretien d'un mur mitoyen situé entre l'école du 41 rue Traversière et la copropriété de l'immeuble du 37-39 rue Traversière du 12^{ème} arrondissement de Paris** - Convention de répartition des charges.

(DELIB 12-2020-065 AVIS)

- 2020 DASCO 54 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Subventions **d'équipement d'un montant de 121 020 euros et subventions pour travaux d'un montant de 261 972 euros.**

(DELIB 12-2020-066 AVIS)

- 2020 DASCO 55 : Collèges **publics dotés d'une restauration autonome** - **Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020- 2021.**

(DELIB 12-2020-067 AVIS)

- 2020 DASCO 56 : Caisses des écoles – Subventions complémentaires pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens.

(DELIB 12-2020-068 AVIS)

- 2020 DASES 128 : **Subventions d'un montant de 6 242 859 euros et avenants avec les trente centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2020.**

Subventions en investissement d'un montant de 63 921 euros et conventions avec cinq centres sociaux pour des travaux et de l'équipement.

(DELIB 12-2020-069 AVIS)

- 2020 DDCT 44 : Budget Participatif - **Subvention d'investissement d'un montant de 15 640 euros et convention avec l'association « HandinamiK » du 12^{ème} arrondissement de Paris.**

(DELIB 12-2020-070 AVIS)

- 2020 DFPE 107 : Accompagnement des séparations - Subventions d'un montant de 159 500 euros à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale.

(DELIB 12-2020-071 AVIS)

- 2020 DJS 117 : **Centres Paris Anim' Musidora, Annie Fratellini, Reuilly, Pina Bausch et son antenne Maya Angelou** du 12^{ème} arrondissement de Paris - Délégation de service public - **Convention avec l'association « CLAJE ».**

(DELIB 12-2020-072 AVIS)

- **2020 DJS 134 : Subventions d'un montant de 49 450 euros à vingt-six associations sportives locales et signature d'une convention d'objectifs (Paris Centre, 5^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).**
(DELIB 12-2020-073 AVIS)

- **2020 DLH 61 : Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (l'OPPIC) situé 12 avenue Armand Rousseau du 12^{ème} arrondissement de Paris.**
(DELIB 12-2020-074 AVIS)

- Nombre de votants :29
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :00

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Je vous remercie également vivement de votre sollicitude par rapport à ce premier conseil d'arrondissement qui était particulier pour moi, puisque c'était le premier en tant que Maire. Je pense aussi que je partage ce côté particulier sur l'ensemble de nos nouvelles et nouveaux élus que je remercie et que je félicite, puisque c'est toujours important, une première.

Je tenais aussi tout particulièrement à remercier les quelques membres du cabinet qui sont présentes et présents ici. Parce que vous avez vu qu'en ce délai contraint, nous ne pensions pas avoir aussi un ordre du jour aussi conséquent pour notre premier conseil d'arrondissement. Je remercie donc l'ensemble des élus et des membres du cabinet d'avoir œuvré à pied d'œuvre. Si pour nous c'était une première, pour une personne c'est une dernière. Je pense que là aussi, cela fait beaucoup d'émotions. Donc je voulais tout simplement remercier très chaleureusement Madame Morgane GARNIER, qui pendant 6 ans nous a accompagnés avec ses bons et loyaux services. Je pense qu'effectivement, on peut se lever et l'applaudir.

Madame MAZETIER, vous vouliez ajouter quelque chose ».

Mme Sandrine MAZETIER, **conseiller d'arrondissement** :

« Oui, Madame la Maire. Merci de me donner la parole, même si le règlement ne le prévoit pas. Je m'associe aux félicitations qui viennent d'être adressées à Madame GARNIER et aux remerciements, et aux remerciements aussi à toutes celles et ceux qui ont préparé ce conseil d'arrondissement dans des conditions extrêmement compliquées et avec un ordre du jour aussi dense.

On touche aux limites du règlement et du mode de fonctionnement parce qu'en fait, ce conseil d'arrondissement n'a probablement pas permis à des personnes extérieures de comprendre ce sur quoi nous délibérons, nous échangeons, nous votons. Quand il n'y a pas d'inscriptions, il n'y a pas de présentation de la délibération. C'est regrettable, parce qu'il y a des tas de choses dans les délibérations que nous venons d'adopter comme ça qui sont utiles aux habitants

du 12^{ème}, ou qui peuvent être interrogés. Le fait qu'une inscription se fasse et que l'élu rapporteur rapporte après, cela transforme la présentation de la délibération en réponse à l'intervention.

Voilà, je trouve que tout ça est très sec, tout ça est très verrouillé, tout ça manque de spontanéité, tout ça ne vous ressemble pas. Je souhaite vraiment que le règlement intérieur de notre conseil d'arrondissement évolue pour qu'il y ait plus de respiration, plus d'échanges, plus de vie et que ce soit plus conforme à ce que je pense, vous souhaitez impulser dans l'ensemble de l'arrondissement et des relations que vous souhaitez instaurer entre les élus et entre les élus et la population.

Voilà, merci et encore félicitations pour votre élection et pour votre première présidence de conseil d'arrondissement dans son intégralité. Merci, Madame la Maire ».

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12^{ème} arrondissement :

« Merci beaucoup. Effectivement, je sens que le travail de la rentrée sur cette remise à plat, ou en tout cas cet axe de progression sur le règlement intérieur sera participatif avec l'ensemble des élus. Nous nous y attellerons. Remercier aussi bien évidemment tous les services qui sont représentés là, mais pas que, parce que c'est un énorme boulot.

Alors effectivement, on le présente de manière un peu sèche et peut-être un peu conventionnelle. Mais sachez quand même que derrière, il y a énormément de petites mains très efficaces qui nous permettent d'avoir des dossiers complets. Certes, il y a parfois des questions, mais elles sont toujours là pour nous répondre, que ce soit en direct ou en décalé. Donc aussi, un grand merci à tous nos services, surtout en arrondissement, qui sont particulièrement précieux.

Je vous souhaite une belle soirée, un bel été en tout cas. Profitez bien, prenez soin de vous. C'est encore important. Je pense qu'on est dans une période où il ne faut pas baisser la garde. En tout cas, ressourcez-vous parce qu'on a eu des mois un petit peu difficiles et éprouvants, cette année. Au plaisir de vous retrouver à la rentrée, studieuses et studieux, pour reprendre nos activités effectivement municipales et nos groupes de travail sur le règlement intérieur, j'ai bien entendu. Merci encore à toutes et à tous ».

Madame la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 21 h 15.

Em manuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.